

Rédition juin 2016

La composition urbaine

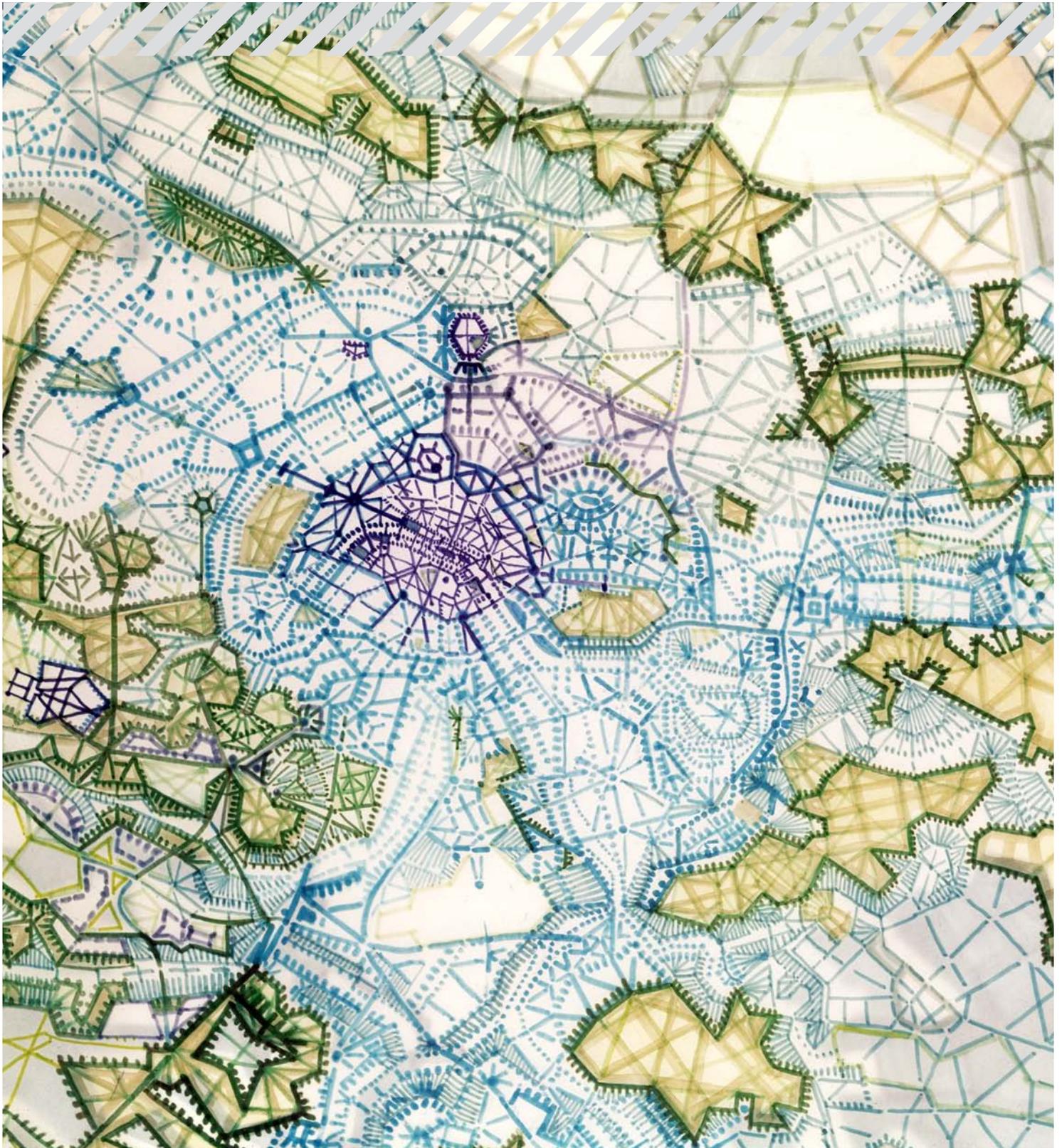
Trois textes de

Gérald HANNING



INSTITUT
D'AMÉNAGEMENT
ET D'URBANISME

ÎLE-DE-FRANCE



La composition urbaine

Trois textes de
Gérald HANNING

IAU île-de-France

15, rue Falguière – 75740 Paris cedex 15
Tél. : + 33 (1) 77 49 77 49 – Fax : + 33 (1) 77 49 76 02
<http://www.iau-idf.fr>

Couverture : carte de composition urbaine - Schéma directeur de la région de Paris – Travaux préparatoires – 1974, Gérald HANNING

Directeur général : François Dugeny

Département : DIDM, Philippe Montillet

Étude réalisée par Philippe Montillet (dir), Hervé Blumenfeld (architecte urbaniste)

Maquette : Vay Ollivier

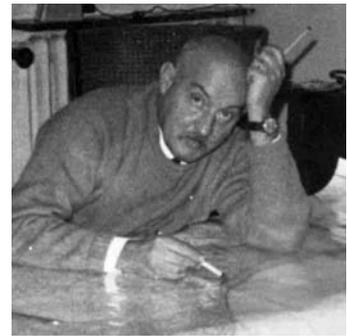
Étude : 9.11.001

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Avant-propos | A1 |
| Éléments de réflexion sur la composition urbaine - juillet 1973 | p. 1 |
| Grandeslignes d'une composition urbaine pour Paris et sa région Note à la Préfecture de Région de Paris - 14 mai 1973..... | p. 3 |
| Principes d'une stratégie pour la composition du paysage en région parisienne - juillet 1973 | p. 7 |
| La composition urbaine en région parisienne Exposé de la réunion d'information du 28 septembre 1973 | p. 23 |

Avant-propos

L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Île-de-France conserve un fonds de documents de Gérard HANNING sur la composition urbaine en région parisienne réalisés de 1973 à 1980, période où il a exercé la fonction de conseiller technique à l'IAURP⁽¹⁾.



Les trois textes publiés sont datés de 1973. Ces documents dactylographiés complètent le Catalogue des dessins et manuscrits de Gérard HANNING publié par l'IAU Île-de-France en 2012.

Lorsque Gérard HANNING engage ses travaux à l'IAURP, il dispose d'une culture et d'une pratique accumulées depuis 1937. C'est à cette date qu'il entre dans l'atelier de Le Corbusier. Il en devient un étroit collaborateur alors qu'il étudie à l'École Nationale Supérieure des Beaux-Arts de Paris. Sa carrière internationale d'urbaniste est consacrée essentiellement à des travaux réalisés pour l'État français et des organismes internationaux tels que les Nations-Unies (PNUD)⁽²⁾. L'Agence d'urbanisme d'Alger, qu'il a dirigée de sa création en 1953 jusqu'en 1959, l'a confronté aux problèmes d'urbanisme opérationnel⁽³⁾. Sa connaissance de la région parisienne s'appuie en particulier sur les travaux qu'il a animés en 1963 en tant que responsable du Service des études générales de l'AFTRP.⁽⁴⁾

Au-delà de cette expérience, Gérard HANNING disposait d'une très grande aptitude à comprendre les paysages urbains et ruraux. Il disposait aussi d'une grande capacité de compréhension de la culture et des mécanismes socio-économiques qui concourent à transformer l'espace des sociétés dans lesquelles il travaillait. Ces dispositions étaient servies par une capacité exceptionnelle à imaginer et à dessiner les transformations de l'espace, par une grande puissance de travail et une extrême habileté de dessinateur.

En 1972 la Préfecture de la Région de Paris demande à l'IAURP des propositions permettant d'améliorer la qualité des paysages de la région. Gérard HANNING prend en charge ce dossier. Les travaux déboucheront notamment sur le chapitre Composition urbaine du SDAU de la Région d'Île-de-France approuvé en 1976.

- Le premier texte publié semble être celui de la première réponse de l'IAURP à la demande de la Préfecture de Région : Principe d'une stratégie pour la composition du paysage en région parisienne - 14 mai 1973.
- Le second est un complément à l'exposé oral de Gérard HANNING⁽⁵⁾ : Principes d'une stratégie pour la composition du paysage en région parisienne - juillet 1973.
- Le troisième est la transcription de l'exposé oral de Gérard HANNING : La composition urbaine en région parisienne. Exposé de la réunion d'information du 28 septembre 1973. « Cette forme invite le lecteur à prolonger les réflexions qui lui sont proposées ».

En effet, pour déboucher sur l'action, le travail engagé nécessite « le dialogue et la coopération de tous les acteurs de la création des formes du bâti et du non construit ».

(1) L'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région Parisienne devient l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme de la Région d'Île-de-France en 1976.

(2) Programme des Nations unies pour le développement.

(3) Le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage de J.J. Deluz : *L'urbanisme et l'architecture d'Alger*, Mardaga éd., Office des publications universitaires, Alger, 1988.

(4) Agence foncière et technique de la région parisienne. Il y établit un programme étude sur les structures de propriétés foncières en vue de préparer une politique d'acquisitions foncières nécessaires à la création des futures villes nouvelles.

(5) Cf. G. Hanning, *Catalogue des dessins et manuscrits*, IAU îdF, 2012 qui reproduit les documents support de cet exposé oral.

Le contexte de ces travaux est celui d'une période encore marquée par la croissance rapide de l'agglomération centrale et de la population de la région parisienne. Les prévisions de 11,5 millions d'habitants en 1985 et de 13 à 15 millions en l'an 2000 inscrites dans le SDAURP de 1965 restent les repères des politiques d'aménagement.

La réalisation de grands aménagements prévus par ce SDAU et par les documents antérieurs amorce un changement radical des paysages urbains et ruraux de la région. Les Halles de Paris déménagent en 1969. La ligne de RER A, Nanterre - Étoile, est prolongée jusqu'à Auber en 1971. Les premières sections d'autoroutes sont créées ; « l'antenne de Bagnolet » raccorde l'autoroute du Nord au Boulevard périphérique en 1973. L'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle ouvre l'année suivante.

Les préfectures des départements créés en 1964 sont en construction dans les ZUP de Bobigny, de Créteil, de Nanterre. La préfecture du Val-d'Oise s'érige sur le plateau du Vexin au milieu des champs affectés à la future ville nouvelle. Les tours commencent à percer les horizons du centre de la région : celles de la Défense, de Maine-Montparnasse, de la nouvelle faculté de Jussieu, (la tour « Zamansky »), les premières de la rénovation Italie, la première de celles prévues dans le quartier Pleyel à Saint-Denis.

Les règles du PUD⁽⁶⁾ de 1967, appliquées dès 1962, déstructurent le paysage des quartiers et empâtent la silhouette de l'agglomération.

L'État concentre les pouvoirs de décision en matière de planification spatiale, d'aménagement, d'urbanisme et de construction. Le ministère de la Construction et celui des Travaux Publics fusionnent en 1966. A ces éléments s'ajoute la volonté souvent exprimée de se libérer « des contraintes archaïques du parcellaire » et de l'exigence de « liberté de conception urbaine et architecturale ».

Les études sociologiques sur les rénovations urbaines des « quartiers ouvriers » se développent depuis la moitié des années 1960. Les préoccupations relatives à l'environnement, aux effets de la préfabrication lourde, aux formes urbaines des grands ensembles, à l'automobile dans la ville, puis à la prolifération des tours prennent de l'ampleur. En 1967, dans *Playtime*, l'humour aigu de Jacques Tati traite de la « modernité » de la Défense. Quels objectifs, quelle méthode et quelles techniques utiles aujourd'hui peut-on dégager de ces documents ? En apportant quelques éclairages à ces questions, l'introduction espère concourir à la poursuite du dialogue engagé en 1973.

Les buts de la composition urbaine

La composition urbaine « vise à assurer une claire inscription des éléments nouveaux dans le cadre géographique ». Cette inscription est nécessaire pour « restituer une lisibilité du paysage » que les développements urbains ont complexifié. « Composer c'est d'abord composer avec », de l'échelle du détail à celle de l'ensemble. C'est développer un système de formes inhérent aux sites et aux paysages en place. C'est aussi rehausser la qualité du cadre de vie. C'est enfin tenir compte des œuvres passées et les intégrer aux architectures nouvelles en un tout harmonieux ».

G. HANNING cite la place de l'Annonciation à Florence : « Au cours de tout un siècle, quatre architectes (dont Brunelleschi et Sangallo, grandes « divas » de la Renaissance italienne) ont composé avec les autres à travers le temps »...

Il s'agit de règles de l'art accumulées au cours des siècles... et qui sont souvent regrettées⁽⁷⁾. Les aménagements qui se sont succédé à Paris au cours de plusieurs siècles, du Vieux Louvre à la place de l'Étoile est un autre exemple.

G. HANNING disait souvent qu'il s'agissait là d'une règle de politesse élémentaire. Ces objectifs constituent le pivot de la composition urbaine.

(6) Plan d'Urbanisme de Détail.

(7) La composition urbaine - Cahiers de l'IAURP - Volume 35 - 1974.

Les fondements d'une méthode

G. HANNING fonde une méthode et une technique, non une esthétique. La démarche consiste à « dégager les éléments constitutifs des mécanismes de transformation du paysage pour les orienter, pour saisir quelque chose d'évolutif et sur quoi il est plutôt nécessaire de conserver un certain équilibre, une certaine harmonie, afin d'éclairer les choix de politiques qui ne peuvent relever que de la société ». Elle porte sur les mécanismes de la transformation avant d'intervenir sur les formes du paysage. Elle ne vise donc pas « à créer un ensemble d'ouvrages qui sera un jour totalement réalisé ».

Ces mécanismes sont ceux de l'évolution de « la matière paysage », une réalité fort complexe qui forme un tout indissociable. Elle est la résultante historique globale de multiples facteurs et composantes jamais achevée. Ses transformations continues résultent de décisions ponctuelles diffuses, réalisées de façon aléatoire dans l'espace et dans le temps ».

Les constats réalisés conduisent G. HANNING à reconnaître dans le parcellaire et sa maille élémentaire, la parcelle, point de passage obligé des transformations de l'espace, ce « quelque chose que sur lequel on peut avoir la main pour orienter les transformations inévitables du paysage.

Orienter les transformations du paysage, le parcellaire et la trame foncière

Le titre du chapitre « Fondement d'une méthode : La trame foncière. Principe du paysage et clé de son aménagement » amalgame la composition urbaine de la trame foncière. G. HANNING regrettera la confusion qui s'est ainsi établie⁽⁸⁾.

Un autre obstacle à surmonter dans la lecture des textes reproduits tient à l'utilisation indistincte des termes parcellaire (ou trame parcellaire) et trame foncière.

- Le parcellaire. La définition cadastrale de la parcelle suffira ici : Parcelle, portion de terrain de même culture constituant l'unité cadastrale. On considère comme formant parcelle d'une même propriété bâtie couverte, contiguës ou non, de constructions formant dépendance (cours, passage, jardin de moins de 5 ares)⁽⁹⁾. Le parcellaire est la division du sol en parcelles.
- La trame foncière : L'implantation sur le sol des objets naturels et artificiels constitutifs du paysage détermine un ensemble de tracés. G. HANNING créé les bases de la technique qui permet d'en dégager les géométries propres aux différentes logiques d'aménagement qui ont produit tout ou partie des tracés constatés dans un lieu pris à un moment de son évolution⁽¹⁰⁾.

Les relations géométriques entretenues par les objets plantés, terrassés et bâtis constitutifs du paysage d'un lieu donné et des relations qu'ils entretiennent avec le relief occupent une place importante dans l'approche de G. HANNING qui écrit : « En dehors et en plus de tous ce que l'on sait par la géographie humaine, l'aspect historique de la constitution de ce parcellaire, ce que l'on retient c'est le système géométrique. » On pourrait inverser cette phrase : une fois identifié le système géométrique du parcellaire, le plus important est d'utiliser tout ce que l'on sait de la géographie humaine, de l'aspect historique et des règles de l'art accumulées par les métiers de l'aménagement et de l'urbanisme.

(8) Note manuscrite de G. Hanning préparatoire à la publication d'un ouvrage sur ses travaux - octobre 1980.

(9) Le cadastre français - R. Herbin et A. Peberau - 1953. On notera que les voies partagent des limites avec les parcelles. Cadastrees ou non, elles font partie du parcellaire, de son système continu, « pavant ».

(10) H. Blumenfeld avec le concours de P. Checcagliani. Une méthode de reconnaissance des structures spatiales, la trame foncière - juin 1983.

La composition urbaine et le parcellaire

G. HANNING cite en exemple l'étude : *A l'occasion de l'élaboration du POS de Paris. Un choix décisif de composition urbaine. Le mode de construction des zones périphériques*⁽¹¹⁾. Les dispositions proposées ne s'appliquent qu'à des ensembles spatiaux dont la structure parcellaire, viaire et bâtie est relativement homogène et stable, « les ensembles constitués ». Au-delà des zones périphériques de la capitale, de tels ensembles existent dans la banlieue dense, dans des villes moyennes, des bourgs et des villages de la région. G. HANNING ajoutera que des espaces ruraux et forestiers constituent également de tels ensembles.

Les zones périphériques de Paris ne sont pas favorables aux remembrements qui pourraient être effectués en utilisant les procédures disponibles⁽¹²⁾. G. HANNING propose des règles qui diffèrent nettement de celles prescrites par le PUD. Elles s'inspirent du mode de construction qui a produit une grande partie de la ville. Il les complète par des dispositions qui assureraient la cohérence entre la hauteur des constructions projetées sur une parcelle et celles en place sur les fonds voisins. L'exploitation de techniques modernes permettrait de bonifier le cadre de vie des habitants (terrasses accessibles, etc.). Aux effets attendus sur le paysage des quartiers concernés, G. HANNING ajoute ceux qui porteraient sur les horizons géographiques. Ils concourraient à mettre en valeur les qualités de la silhouette de Paris qui ont été préservées pour partie: une expression claire des formes du relief, des contrastes entre l'ordre courant de l'épannelage de la ville et la volumétrie de ses repères monumentaux.

La composition urbaine et les ensembles urbains, suburbains et ruraux appelés à connaître des mutations profondes

Le chapitre « Composition urbaine » du SDAURIF de 1976 résume l'application de la méthode à ces espaces. « Le canevas foncier et viaire appuyé sur des éléments matériels de l'espace (limites foncières, voies, reliefs, etc.)⁽¹³⁾ organise et guide le choix de tracés pour la mise en forme du paysage ». L'intégration des aménagements nouveaux dans le paysage en place « exige des mesures qui portent à la fois sur l'emprise du projet, sur ses abords immédiats et sur ses horizons plus lointains ». Des grandes lignes du canevas foncier en place sont figurées par la carte de ce chapitre. Ce sont des données à prendre en compte par les SDAU locaux, des POS et des ZAC.

La composition urbaine et la trame foncière

Les textes relèvent la complexité de « l'ordre géométrique » en place. Elle est telle qu'il est nécessaire d'en connaître les différentes « logiques géométriques » qui se sont superposées. La géométrie géomorphique héritée des sociétés paysannes participe à cette complexité. La technique permet de reconnaître ces ordres. Elle aide ainsi à « retrouver et à dégager les lignes essentielles de la structure du paysage pour orienter les choix de composition des aménagements nouveaux. De fait, la complexité du morcellement foncier est beaucoup plus grande que les textes ne l'indiquent alors. Quelques repères éviteront des malentendus qui proviendraient de l'état des premiers constats. G. HANNING relèvera la « position oblique » de parcellaires agraires par rapport au relief du sol support. P. Checcaglini mettra en évidence des caractéristiques géométriques des trames agraires géomorphique liées à celles du relief (triangles et pentagones curvilignes). Il soulignera des spécificités de parcellements urbains (création de places, limites latérales des parcelles tracées perpendiculairement à la voie qui les jouxte)⁽¹⁴⁾.

(11) Rapport d'étude dactylographié et dessins sur papier à en-tête IAURP - Direction technique - 4 janvier 1974. Cf. également l'article de G. Hanning, P. Checcaglini et A. Jaouen – Technique et architecture N° 317 -1975.

(12) Dans des conditions comparables, des opérations de rénovation urbaine ont cependant abouties à la destruction totale de zones urbaines denses. C'est, par exemple, le cas de l'opération réalisée dans le centre historique de Saint- Denis.

(13) Il s'agit donc du parcellaire et non de la trame foncière.

(14) La trame foncière comme structure organisatrice de la mise en forme du paysage - Recherche réalisée par G. Hanning, P. Checcaglini, A. Jaouen dans le cadre d'un contrat CORDA, Secrétariat d'État à la Culture, Direction de l'Architecture et publié par l'IAURIF en 1976.

Des constats ultérieurs confirmeront, complèteront ou infléchiront ces résultats⁽¹⁵⁾. Le parcellaire agraire géomorphique contient des voies dont la « logique géométrique » diffère de celle de l'exploitation des champs quelle que soit la pente du sol considéré. Les parcelles sont le plus souvent quadrangulaires et non rectangulaires. Des constats mettent en évidence l'imbrication complexe de trames géomorphiques. Des caractéristiques majeures de la géométrie foncière géomorphique ne sont pas spécifiques de la mise en valeur agraire du sol. Elles peuvent être constatées dans des parcellaires d'origine urbaine ou bâtie vernaculaire. Les premières relations entre cette géométrie foncière constatée et la géométrie des surfaces courbes seront établies en 2008⁽¹⁶⁾. Le morcellement foncier des forêts de chasse répond à des logiques géométriques particulières ; leur « ordre » peut s'imposer à l'urbain⁽¹⁷⁾.

Au XX^e siècle, des parcellaires agraires ont subi des transformations telles qu'ils ne gardent pas de traits du parcellaire préexistant. Les limites des parcelles ne sont plus nécessairement la structure de mise en forme du bâti de l'urbanisme « moderne » du XX^e siècle. La volonté de se libérer des « contraintes archaïques du parcellaire » conduit à implanter les constructions selon « la liberté » des concepteurs d'opérations. Les nécessités de gestion courante, de classement dans le domaine des collectivités territoriales et des particuliers, conduiront à délimiter des parcelles à partir du pied des constructions nouvelles⁽¹⁸⁾. Dans un des textes G. HANNING évoque ainsi la nécessité de lotir, après coup, (dans le sens cadastral du terme) l'ensemble de volumes complexes de la Défense.

Une des qualités essentielles de la démarche de G. HANNING tient à ce qu'elle tend à s'approcher au plus près du paysage tangible. Il ne s'agit pas d'imposer la forme d'une nouvelle trame. **Fût-elle de géométrie géomorphique, elle ne ferait que produire une forme de plus aux projections graphiques orthogonales, hexagonales, etc., qui prétendent assurer un nouvel ordre aux paysages par la propagation de leur modèle préconçu.**

La composition urbaine, la volumétrie, les matières et d'autres facteurs constitutifs du paysage

La volumétrie

Quelle que soit l'importance du parcellaire dans la structure du paysage, sa matière a trois dimensions. Les trois textes traitent abondamment des dispositions relatives à la hauteur des éléments terrassés, plantés et bâtis dans les relations qu'ils entretiennent avec les dénivelés du relief.

Les matières et d'autres facteurs de transformation du paysage

Gérald HANNING définit les deux domaines de connaissance et d'action suivants.

- Les politiques spatiales. Les trois textes abordent principalement ce domaine.
- Les politiques sectorielles⁽¹⁹⁾. Evoquées par les textes par leur contenu, elles regroupent : d'une part, les politiques relatives aux matériaux artificiels et naturels, aux couleurs, etc., et, d'autre part, des politiques spécifiques telles que l'automobile dans la ville, le monde de l'enfance, etc.

Les facteurs juridiques, réglementaires et des procédures sont abordés par les trois textes ; ils agissent directement sur l'évolution des paysages. Les contributions attendues des spécialistes de ces domaines restent sans réponses en 1976.

Le chapitre composition urbaine du SDAURIF n'aura donc pour effet que de faire connaître le sujet.

(15) H. Blumenfeld à partir de 1983.

(16) A. Chiodo, mathématicien et H. Blumenfeld.

(17) Trois siècles de cartographie en Île-de-France, N° 119 des *Cahiers* de l'IAURIF - décembre 1997.

(18) Étude et évaluation des premiers quartiers de villes nouvelles - IAURIF à la demande du Groupe central des villes nouvelles - 1982 - H. Blumenfeld, Le quartier du Triolo à Lille Est. Cf. également Précis de cadastre - Ministère du Budget -1995.

(19) Mise au point faite le 18 décembre avec H. Blumenfeld sur le titre III - Note manuscrite de G. Hanning - 1980.

En conclusion, les trois textes exposent les fondements de la méthode et de la technique conçues par G. HANNING. Elles sont extrêmement novatrices en 1973.

L'apport réside dans sa double ambition :

- Permettre de traiter toutes les échelles spatiales du paysage tangible et prendre en considération l'impact de toute opération sur tous ses horizons.
- Contribuer à la convergence nécessaire de toutes les disciplines qui permettraient de mieux connaître et d'agir sur les transformations de la « matière paysage ».

Par cette démarche, G. HANNING ouvre également un champ de connaissances et d'action qui dépasse la division traditionnelle et dommageable entre le rural et l'urbain.

Hervé Blumenfeld architecte-urbaniste,
ancien collaborateur de Gérald Hanning,
avec ses remerciements à
Paul Checcaglini pour ses conseils.

> Éléments de réflexion sur la composition urbaine

Note réalisée par M. HANNING et M. DAVID⁽¹⁾
Juillet 1973

(1) Christian David (1934-2008), économiste à forte sensibilité environnementale, conseiller technique à l'IAURP-IAURIF, associé à de nombreux travaux de Gérard Hanning.

Sur la demande de la Préfecture de Région, l'IAURP a entrepris depuis quelques mois un programme de recherche et d'intervention en matière de **composition urbaine**.

La mise en forme du paysage de la Région Parisienne ne peut être, c'est bien évident, l'œuvre d'un homme ni d'une équipe ; elle implique nécessairement le dialogue et la coopération de tous les acteurs de la création des formes du bâti et du non construit.

Le présent document vise à élargir le débat, engagé le 3 juillet dernier avec les architectes-urbanistes des GEP des départements de la petite couronne, sur les principes méthodologiques et les axes prioritaires d'une action d'ensemble de composition du paysage régional.

Il propose à la réflexion :

- Le texte d'une note adressée à Monsieur le Préfet de Région qui présente, en bref, les grandes lignes de la stratégie proposée.
- Une note qui expose plus en détail les principes de la méthode de la trame foncière, les objectifs généraux et à long terme d'une action de composition et les points d'ancrage prioritaires.
- L'ensemble des documents graphiques illustrant l'exposé fait par M. GÉRALD HANNING, conseiller technique à l'IAURP, au Service Régional de l'Équipement⁽¹⁾

(1) Ces documents ont été publiés par l'IAU île-de-France dans le catalogue des dessins et manuscrits de GÉRALD HANNING en juin 2012.

> Grandes lignes d'une stratégie
de composition urbaine pour Paris
et sa région

Note à l'attention de la Préfecture de la Région de Paris

Le Directeur technique

GRANDES LIGNES D'UNE STRATÉGIE DE COMPOSITION URBAINE POUR PARIS ET SA RÉGION

Paysage et environnement urbains suscitent aujourd'hui des préoccupations croissantes dans tous les pays avancés. Paris et sa région n'échappent pas à ce défi de la civilisation contemporaine.

Le souci réaffirmé par les plus hautes instances de ce pays que la poursuite de la croissance s'accompagne, dans le respect des équilibres du milieu, d'un progrès dans la qualité de la vie et de son cadre exprime la volonté politique de faire de la création des formes urbaines, une œuvre de composition où se manifeste le génie de notre époque.

Il s'agit de lui donner corps dès maintenant dans la région parisienne. Les buts d'une politique du paysage régional sont, en effet, bien clairs :

- Préserver et développer les valeurs patrimoniales de Paris et de ses environs,
- Rehausser la qualité du cadre de vie que constituent les nouveaux paysages urbains et ruraux.

À l'heure où s'élaborent les instruments d'aménagement de l'espace prévus par la LOF⁽²⁾, il était urgent de compléter le Schéma Directeur de la Région de Paris d'un ensemble de dispositions propres à orienter et contrôler les formes du construit, de manière à assurer leur harmonie dans un tout cohérent.

Mais, si tous appelaient de leurs vœux un plan d'ensemble, nul ne pouvait dire précisément en quoi devait consister un tel plan et quelle stratégie adopter pour sa mise en œuvre.

C'est pourquoi la Préfecture de Région a demandé en octobre dernier à l'IAURP d'entreprendre une étude sur la composition urbaine du paysage de la Région Parisienne, tandis qu'à la même date, le SRE⁽³⁾ faisait établir par les GEP⁽⁴⁾ des plans sur les plafonds de construction et les tours, les perspectives et les points de vue – documents qui s'inscrivaient dans la même préoccupation.

Au moment où l'élaboration des documents demandés par le SRE s'achève, l'IAURP aboutit à un premier dégrossissage du problème paysager qui permet de tirer une méthode de composition adaptée à l'échelle régionale et déduite du processus des transformations du paysage, de définir les grandes orientations et les points d'application des actions prioritaires et de proposer des moyens à mettre en œuvre.

- I. Le fil directeur qui sous-tend la méthode de composition urbaine élaborée par l'IAURP est le principe que l'évolution du paysage peut être saisie et orientée au niveau fondamental de la **trame foncière**.

La forme du parcellaire n'est jamais le fait du hasard : elle traduit la lente adaptation du paysan-laboureur à son terrain. La trame foncière qui conserve une remarquable permanence à travers les âges constitue ainsi le principe **organisateur des paysages**, tant dans le découpage continu de l'espace au sol que dans la configuration des volumes plantés ou construits. A ces structures agraires dont hérite la ville, se superpose l'ordre technique des réseaux modernes qui introduisent une complexité nouvelle. Mais quelle que soit leur nature, géomorphiques ou non, les structures foncières déterminent fortement la physionomie du bâti, d'autant plus que les règlements d'urbanisme en renforcent l'effet.

(2) Loi d'Orientation Foncière de 1967.

(3) Service Régional de l'Équipement.

(4) Groupe d'Étude et de Programmation. Service des Directions Départementales de l'Équipement.

Le contrôle de la trame foncière apparaît ainsi comme la **clé pour la composition du paysage régional** qui passe nécessairement par l'harmonisation des éléments créés sur une parcelle avec ceux des fonds voisins et par l'intégration des éléments du paysage existant à ceux qui se créent en son sein. L'ordonnance générale du foncier dicte les grandes cohérences et les recommandations d'un plan d'ensemble, directives qui, dès lors, peuvent s'articuler avec les instruments d'aménagement et d'urbanisme, notamment les POS et les PAZ⁽⁵⁾.

II. LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES D'UNE ACTION D'ENSEMBLE A LONG TERME SONT RÉSUMÉES DANS LES TROIS OBJECTIFS SUIVANTS.

1. Valoriser le patrimoine paysager pour assurer la sauvegarde et le développement des valeurs et ressources de tous ordres, naturelles et culturelles, que recèle le territoire. Il s'agit de composer avec tout l'existant et de valoriser l'acquis par le nouveau.
2. Préparer les terrains aux mutations à venir, c'est-à-dire favoriser l'insertion des nouveaux éléments dans le paysage en place par des mesures appropriées sur les emprises, les abords et les horizons des projets. Il s'agit d'assurer la greffe et l'acclimatation des créations nouvelles dans un tissu convenablement préparé. Cette mise en condition s'impose particulièrement dans les zones de contact des grandes opérations (La Défense et Puteaux - Courbevoie, par exemple) et dans les zones de discontinuité de la périphérie.
3. Affirmer les caractères originaux des paysages de Paris et de l'Île-de-France pour permettre la permanence de leurs traits essentiels à travers les créations contemporaines qui, sans pasticher le passé, ont à en respecter l'esprit et à en rehausser la signification.

Dans l'immédiat, cinq applications prioritaires sont à entreprendre :

- a) Matérialiser les limites de l'emprise de l'agglomération dans l'espace rural environnant, telle que définie par le Schéma Directeur. A l'échelle régionale, l'affirmation des positions des « fronts urbains », appuyés sur les points forts du site, sera un moyen propre à éviter l'urbanisation diffuse dans les zones de discontinuités. L'entrée dans l'agglomération dense peut être signifiée par des ensembles en hauteur, par exemple au Sud entre Palaiseau et Chilly-Mazarin. Dans Paris, même, des alignements peuvent souligner le cœur historique (Fronts de Seine, Maine Montparnasse, Porte d'Italie) tandis qu'il apparaît peu souhaitable de marquer les limites actuelles de la Ville de Paris.
- b) Valoriser la couronne forestière dont s'enorgueillit l'Île-de-France. Il s'agit de reconstituer les terrasses qui, comme celle de Saint-Germain, permettent d'embrasser du regard la capitale. Près de Paris, la terrasse du Bois de Meudon offre un intérêt semblable. Dans Paris même, la terrasse de Gravelle peut être traitée de manière à restituer la vue sur les vallées de la Marne et de la Seine Amont. Il s'agit encore d'organiser les fronts forestiers par rapport aux urbanisations futures, et particulièrement au contact des Villes Nouvelles (Bois Notre-Dame et de la Grange, Forêt de Sénart, Bois Saint-Martin et Forêt de Crécy, etc...). Il s'agit enfin de créer des aménagements verts et des reboisements dans les zones non aedificandi (par exemple, zone verte entre les aéroports du Bourget et de Roissy). Le bois de Vincennes, réhabilité, pourrait être au centre d'une composition urbaine du triangle de l'Est parisien.

(5) Plan d'Occupation des Sols et Plan d'Aménagement de Zone.

- c) Souligner les traits essentiels du relief et du site naturel, et, en premier lieu, du chenal de la Seine et de ses affluents par un épannelage volontaire des volumes construits, qui en accentue les caractères. La composition volumétrique doit s'attacher tout particulièrement aux lignes de rupture de pente (par exemple, ligne Maine Montparnasse – Porte de Vanves), et aux zones de retournement du relief (par exemple, Montagne Sainte-Geneviève) pour respecter les perspectives monumentales et accroître la lisibilité du paysage urbain. Le cœur du triangle Invalides – École Militaire – Montparnasse, est visuellement très fragile. De même, Belleville, Nation, Bercy, qui se situent dans l'arrière-plan de Notre-Dame sont particulièrement sensibles. L'épannelage en profil peut, soit accuser en continu les replats, soit souligner ponctuellement les crêtes par des silhouettes hardies.
- d) Jalonner l'espace aérien de points culminants, bâtis ou non, qui organisent dans les trois dimensions les perspectives traditionnellement marquées au sol. L'axe majeur est signifié par la perspective monumentale Défense - Louvre. Des alignements parallèles s'esquissent qui pourraient être organisés pour le renforcer tant à Paris (Italie - Montparnasse) que dans l'agglomération périphérique (Bagnolet - Pleyel). La visibilité de ce jalonnement suppose, entre autres, que le « col » entre Montmartre et Belleville ne soit pas encombré de constructions trop élevées. Des jalonnements complémentaires se greffent sur ces axes : perpendiculaires aux Champs-Élysées (Etoile, Maison de l'ORTF, Front de Seine, secteur mutant d'Issy-les-Moulineaux) et au périphérique (Opération Italie - Fort de Bicêtre) qui renforceraient l'encaissement de la vallée de Bièvre.
- e) Étendre le réseau des espaces majeurs de la Capitale à la dimension de l'agglomération nouvelle. De même qu'à l'Ouest, la Défense prolonge hors les murs l'axe Tuileries – Champs-Élysées, le réseau des perspectives devra être rééquilibré et prolongé à l'Est par une composition d'ensemble du triangle Nation – Noisy-le-Grand – Villeneuve-Saint-Georges. Cette action devrait s'attacher à réhabiliter le secteur Nation – Vincennes, dont le bois et la terrasse de Gravelle, à mettre en cohérence les opérations en cours ou en projet à Bercy, Créteil, Boissy-Saint-Léger (y compris la mise en défens des bois) et à organiser un jalonnement entre Nation et le Centre de la ville nouvelle et Marne-la-Vallée.
Combinant l'ensemble des thèmes, cette action revêt un caractère exemplaire.

III. LES MOYENS À METTRE EN ŒUVRE SONT DE CINQ ORDRES

1. Sensibiliser et mobiliser les agents administratifs et techniques responsables de l'aménagement et de l'urbanisme.
2. Officialiser la volonté de composition urbaine et ses orientations principales en région parisienne.
3. Institutionnaliser la composition urbaine en complément des documents d'aménagement et d'urbanisme et prévoir l'organe de conception et de réalisation.
4. Agir au niveau de l'Urbanisme Opérationnel et de la Construction pour le contrôle des bâtiments et ouvrages d'art.
5. Mettre initialement l'accent sur l'insertion paysagère des opérations importantes, le traitement des espaces visuellement sensibles, des actions-pilotes de composition urbaine (exemple, triangle de l'Est parisien).

> Principe d'une stratégie pour la composition du paysage en région parisienne

Note rédigée en complément de l'exposé oral
de Gérald HANNING du 3 juillet 1973

Sommaire

| | |
|---|-------|
| Introduction : Composition ou décomposition du paysage ? | p. 9 |
| I. Fondement d'une méthode : la trame foncière – principe d'ordonnance du paysage et clé de son aménagement..... | p. 11 |
| 1.1. La parcelle : une forme exprimant la relation directe du laboureur à son terrain ... | p. 11 |
| 1.2. La trame parcellaire : un système ordonnateur des paysages agraires dont hérite la ville | p. 12 |
| 1.3. Le contrôle à partir du foncier : une clé pour l'aménagement d'un paysage cohérent . | p. 13 |
| a) L'harmonisation des éléments de paysage créés sur une parcelle avec ceux qui sont en place sur les fonds voisins..... | p. 13 |
| b) L'Intégration des éléments du paysage en place à ceux qui se constituent à neuf en son sein | p. 14 |
| II. Esquisse de stratégie : Objectifs d'ensemble et actions prioritaires | p. 14 |
| 2.1. Objectifs généraux d'une action d'ensemble à long terme | p. 14 |
| a) Prise en compte du patrimoine paysager | p. 15 |
| b) Préparation des terrains aux mutations à venir | p. 15 |
| c) Affirmation des caractères originaux du paysage de Paris et de ses environs . | p. 16 |
| 2.2. Actions prioritaires d'intérêt régional..... | p. 17 |
| a) Valoriser les traits essentiels du site naturel par le construit..... | p. 17 |
| b) Traiter les perspectives monumentales de Paris et des environs | p. 18 |
| c) Développer le réseau des espaces urbains majeurs de la Capitale..... | p. 18 |
| d) Organiser le nouveau jalonnement de l'espace parisien..... | p. 18 |
| III. Moyens à mettre en œuvre : Composer à tous les stades avec l'existant..... | p. 19 |
| 3.1. Organiser la sensibilisation | p. 19 |
| 3.2. Institutionnaliser la composition dans l'aménagement et l'urbanisme de la Région Parisienne..... | p. 19 |
| 3.3. Renforcer le rôle de l'UOC ⁽⁶⁾ dans le contrôle des modifications du cadre de vie . | p. 20 |
| 3.4. Envisager une procédure spécifique pour des secteurs fragiles | p. 20 |

(6) Urbanisme Opérationnel et Construction. Service des DDE.

Introduction : Composition ou décomposition du paysage ?

L'urbanisation s'accompagne partout d'une transformation générale du paysage :

- En milieu urbain : l'extension, la densification, la complexité et la nouveauté de ses éléments changent radicalement l'aspect de la ville.
- En milieu rural : le rétrécissement de la surface agricole utile et des forêts, le développement de nouvelles technologies et façons culturales, le recul de la gestion paysanne modifient le caractère traditionnel de la campagne, au surplus bouleversé par l'impact des résidences secondaires, des nouvelles activités de loisirs, des rejets urbains (décharges, dépôts) et des prélèvements de matériaux (carrières, sablières).

Ce changement massif et accéléré ne se caractérise pas précisément par une amélioration du cadre de vie. En même temps qu'il perturbe inconsidérément les grands équilibres du milieu et compromet des valeurs patrimoniales irremplaçables, ce processus met en place un paysage uniforme et banal dont on s'accorde à dénoncer la navrante médiocrité.

Force est de constater que le site prestigieux mais fragile de Paris et de l'Île-de-France, soumis qu'il est à une pression énorme de l'urbanisation, n'échappe pas à cette transformation générale. On constate ainsi :

Dans Paris intra-muros et dans sa proche banlieue :

- Un débordement accéléré du bâti sur l'espace rural environnant et des extensions diffuses sans cesse plus reculées.
- Une densification dont les tours ne sont qu'un aspect même si celles-ci modifient sensiblement la silhouette de l'agglomération.
- Une spécialisation de certains éléments conduisant à une complexité croissante de l'organisation générale comme, par exemple, la hiérarchisation de voies avec la mise en place de voiries primaires (Périphérique, voies sur berges).

Dans la zone rurale de son aire d'influence :

- Le recul des activités agricoles et horticolas et l'apparition de friches.
- Le grignotage des massifs forestiers.
- La multiplication de résidences secondaires d'un style souvent agressif.
- Les activités extractives dans les vallées de la Seine, de la Marne, de l'Oise et de l'Eure en particulier.

Les changements qu'impliquent le développement économique et urbain sont certes inéluctables. Mais la transformation du paysage peut être dégradation irrémédiable ou mise en valeur créatrice selon que l'on démissionne et laisse aller les choses ou, au contraire, que l'on s'attache à mettre en forme les nouveaux ensembles d'objets de manière cohérente et harmonieuse avec le milieu et les œuvres du passé. Il ne s'agit pas de conserver purement et simplement un héritage, mais de **composer avec le cadre existant** pour que la création continue du paysage régional assure la permanence de son identité.

Le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme de la région parisienne oriente le développement du District de Paris par l'organisation de ses structures et de son application dans l'espace mais rien n'était prévu à l'origine pour maîtriser ni orienter la création consciente des nouvelles **formes** urbaines, ni des nouveaux paysages qui seront pourtant le cadre de vie de 14 millions d'habitants. L'ampleur et la rapidité des mutations dont le paysage régional va être le support et la matière dans la prochaine période rendent ainsi particulièrement opportun le souci actuel de compléter le schéma directeur, quand il est encore temps, par des dispositions **pour la mise en forme** des futurs paysages urbains et ruraux de la région de Paris.

Les buts principaux d'une politique du paysage régional peuvent donc s'énoncer :

- Préserver et développer les valeurs patrimoniales du paysage de Paris et de ses environs.
- Contribuer à la qualité du cadre de vie se constituant dans les nouveaux paysages urbains et ruraux.

La mise en œuvre de cette politique relève de ce que les Anglo-Saxons entendent par « urban design » et que nous désignerons, quant à nous, **par la composition du paysage régional**. La seule évocation de cette dimension régionale suggère qu'il ne peut s'agir du paysagisme classique dont l'horizon est beaucoup plus restreint. C'est dire que la mise en forme du paysage de la région parisienne pose d'emblée différents problèmes :

- Le paysage est une réalité fort complexe qui forme un tout indissociable. Il est la résultante historique globale de multiples facteurs et composants. Il est une œuvre jamais achevée. Dès lors, comment le prendre ? Quel fil directeur saisir pour en suivre l'évolution ? Quel levier manier pour en diriger le cours ?
- À la transformation accélérée et diverse des paysages parisiens correspondent des tâches multiples d'urgence plus ou moins pressante. Il ne peut être question de répondre en même temps à toutes les sollicitations. D'où le besoin d'un diagnostic des fronts-clés. D'où la nécessité de définir une stratégie pour l'action et une tactique d'intervention.
- À la différence des pays Anglo-Saxons et de quelques autres encore qui bénéficient d'un notable acquis en ce domaine, le dispositif institutionnel pour l'aménagement paysager fait défaut en France. Il reste donc à inventer, outre la politique, les moyens de celle-ci et à les éprouver avant de les étendre progressivement.

C'est pourquoi, l'élaboration des dispositions de composition du paysage régional mise en œuvre en octobre 1972 à l'IAURP pour compléter le SDAU de la région parisienne comporte trois volets :

- I. La mise au point d'une méthode de mise en forme du paysage, déduite du mécanisme effectif de ses transformations.
- II. L'identification des objectifs et des points d'application d'une action sur le paysage dans les conditions présentes du processus d'urbanisation de la Région.
- III. La définition de voies et moyens spécifiques, notamment ceux qui seraient immédiatement praticables au niveau des plans d'urbanisme (SDAU, POS, PAZ, etc...) et des réalisations (Urbanisme Opérationnel et Construction).

I. Fondement d'une méthode : la trame foncière – principe d'ordonnance du paysage et clé de son aménagement

On a vu que cette transformation est si générale que la qualité de l'aspect et de l'ambiance des paysages urbains et ruraux ne peut plus être assurée par les techniques paysagères appliquées jusqu'ici, qui n'ont d'efficacité que pour la préservation ou la mise en valeur d'ensembles limités, relativement stables et, par suite, maîtrisables par les ressources de l'art et des savoirs acquis.

C'est pourquoi la maîtrise du phénomène actuel de transformation généralisée du paysage et de ses éléments implique la mise en œuvre d'une technique spécialement adaptée à ses processus.

On a pris le parti de dégager cette technique des mécanismes effectifs de la transformation du paysage, car c'est en prenant leur contrôle, et en orientant leur évident dynamisme, que la qualité de leur produit peut être le plus directement assurée.

Les recherches faites dans ce sens ont montré qu'ils peuvent être saisis au niveau fondamental du **parcellaire foncier**.

1.1. La parcelle : une forme exprimant la relation directe du laboureur à son terrain

A première vue, un plan cadastral présente un dessin anarchique ; par la superposition du relief à la mosaïque du parcellement, il apparaît, dans les pays d'ancienne civilisation agraire, un ordre correspondant à une relation directe entre le sillon et la topographie.

La mise en valeur du sol par le labour exigerait que ses qualités pédologiques soient conservées. Probablement par empirisme, le sillon possède un tracé qui parvient à maîtriser l'écoulement des eaux, à réduire l'érosion. Ce tracé est perpendiculaire à la ligne de plus grande pente⁽⁷⁾ ; il est conforme à la direction de la pente.

Le champ, une somme de sillons, est une surface qui tend à être la plus simple possible : le rectangle dans la plupart des cas ; la couverture continue de l'espace est assurée dans une cohérence avec les formes du relief grâce à quelques champs trapézoïdaux ou même triangulaire.

Les champs ouverts, étroits et allongés qui caractérisaient les paysages agraires de l'Île-de-France ne traduisent pas seulement l'usage de la charrue. Ils reflétaient la cohésion des communautés villageoises dont l'interdiction de clore (openfield) est l'aspect le plus fréquemment décrit.

On reconnaît ainsi sans conteste le rôle éminent du paysan laboureur dans la constitution de la trame du paysage agraire du Bassin Parisien.

(7) Dans les zones où la pente est inférieure à 4 %, le tracé est soit parallèle, soit perpendiculaire à cette ligne de plus grande pente.

1.2. La trame parcellaire : un système ordonnateur des paysages agraires dont hérite la ville

Le parcellement est un indicateur **synthétique** des multiples facteurs et agents dont l'action détermine la constitution du paysage, tels que, pour ne citer que ceux-là, l'état des techniques, les rapports sociaux, l'héritage culturel, tant il est vrai que le paysage est la résultante de toutes les influences qui s'exercent sur le territoire à travers le mode d'appropriation de l'espace.

L'étude de la genèse des paysages et de leur évolution met en évidence le **rôle organisateur du parcellement** pour la mise en forme du paysage, du fait du système géométrique constant qui règle le tracé de la parcelle sur le sol par rapport au relief, en formant des surfaces rectangulaires imbriquées sans discontinuité et tracées selon les lignes de pente. D'où une cohérence géométrique d'ensemble des formes parcellaires. L'étude a également mis en évidence l'action de ce même système géométrique pour l'implantation, sur chaque parcelle, des ouvrages de terrassement, des plantations et des constructions qui y sont établis. D'où également une cohérence géométrique d'ensemble au niveau de l'implantation de ces éléments sur la parcelle et, par le truchement du parcellaire, pour l'implantation de tous ces éléments.

On a donc là, un principe d'ordonnance agissant pour **tout le paysage reliant**, notamment, **le détail à l'ensemble** ; ce qui est particulièrement important pour une action de mise en forme qui doit nécessairement s'inscrire dans le détail du paysage pour pouvoir aboutir à un effet sur son ensemble.

L'évolution des limites de la parcelle s'effectue par :

- Morcellement ou remembrement dans la perspective de l'exploitation agricole,
- Acquisition de parcelles contiguës.

La direction principale des fonds est conservée.

Ce « système structural » du paysage synthétisé dans le parcellaire foncier prend une importance supplémentaire dès lors que l'on constate sa persistance. Lorsque le paysage se transforme du rural à l'urbain, au morcellement ou au remembrement près, la parcelle subsiste et impose le système géométrique de ses formes aux volumes élevés sur sa surface.

L'urbanisation spontanée respecte ces règles de division du sol. Les opérations de lotissement ou de remembrement, quelle que soit la logique qui les inspire, adoptent les axes de l'ordre rural.

Les règles d'urbanisme enfin renforcent la prégnance de cet agencement de l'espace hérité de la civilisation agricole :

- La détermination des contraintes aux formes du bâti se réfère aux limites séparatives et à l'alignement (implantation, gabarit, prospect).
- La définition des droits de bâtir (COS) est fondée sur l'assiette de la parcelle.

L'urbanisme institutionnalise ainsi le mode d'appropriation et de répartition de l'espace hérité de la société rurale et en perpétue dans la ville l'agencement fondamental.

Finalement, il y a là un système agissant en fait comme en droit sur le système des formes globales et élémentaires du paysage rural et urbain : le parcellement joue le rôle de mémoire de la composition spontanée de la société avec son milieu.

1.3. Le contrôle à partir du foncier : une clé pour l'aménagement d'un paysage cohérent

L'ordre paysager qui conservait toute sa cohérence jusqu'au milieu du siècle dernier est de plus en plus perturbé par l'urbanisation contemporaine. La logique du parcellement rural est mise en question, notamment avec la prise en compte récente de :

- **La valeur des pentes** pour la mise en place des réseaux modernes de circulation (canaux, chemins de fer, voies rapides). Si le système agraire n'en souffre pas trop, ce changement crée des discordances dans l'ordre général aux abords des nouveaux tracés et des tracés rectifiés. Il modifie d'autant plus la perception de l'espace que ces voies sont souvent des pénétrantes.
- **La direction cardinale** dans la mesure où l'application de certaines règles de construction favorise la recherche de l'ensoleillement.
- **L'utilisation inconsidérée de technologies nouvelles de construction** qui, combinée aux changements fréquents des règlements d'urbanisme, conduit à une multiplicité de formes et d'aspects du bâti, juxtaposés sans égard à l'environnement et au caractère du site, produit d'une longue adaptation.

La trame parcellaire s'impose dès lors comme le lieu d'application réel des décisions et le point d'ancrage des actions qui transforment effectivement les composantes concrètes du paysage.

C'est donc à son niveau que devront être recherchés les dispositifs qui permettent d'agir sur la mise en forme du paysage afin d'améliorer son produit.

Les études entreprises en ce sens montrent que des progrès appréciables proviendraient de dispositions, absentes dans la pratique et la réglementation actuelles, qui organiseraient la cohérence entre fonds par :

a) L'harmonisation des éléments de paysage créés sur une parcelle avec ceux qui sont en place sur les fonds voisins

Les règlements d'urbanisme organisent cette harmonisation « par anticipation » (ce qu'ils permettent de réaliser sur ces fonds), mais ne spécifient aucun dispositif pratique pour l'insertion des nouvelles constructions dans le paysage en place ; d'où ce qu'il y a de brutal et de désordonné dans les paysages en cours d'urbanisation.

Le développement des caractères du paysage en place, par une reprise limitée de ses éléments, de leur échelle, de leurs couleurs, assureraient sans doute la « greffe » de ses éléments nouveaux au paysage ambiant, sans compromettre sensiblement leur économie.

Cette harmonisation fait certainement partie de cet art de bâtir les villes dont on déplore aujourd'hui la disparition. De même que la beauté des paysages ruraux traditionnels tient pour l'essentiel à la lente adaptation du paysan à son pays, de même la qualité des paysages urbains des centres historiques résulte en grande part de la longue « négociation » des conceptions architecturales des constructions les unes par rapport aux autres.

L'intégration de la partie à l'ensemble et la composition successive du nouveau par rapport à l'existant est un souci qui s'est effacé sans doute à cause de l'accélération des rythmes et du changement d'échelle des constructions mais aussi par suite de l'oubli des contraintes imposées par le parcellaire aux maîtres d'ouvrage.

Les harmonies plastiques ne sont pas les seules harmonies du paysage mais leur rôle est direct et déterminant dans la qualité du cadre de vie des citadins.

b) L'intégration des éléments du paysage en place à ceux qui se constituent à neuf en son sein

Le grand nombre d'entre eux ont valeur de patrimoine culturel, tels ceux qui forment les traits communs du paysage avec des talus, des clôtures, des plantations, etc..., et à quoi tient l'originalité de ses formes. On sait combien la disparition irrémédiable de ces vestiges du paysage agricole serait dommageable pour la qualité paysagère de ces sites. Ils présentent souvent aussi une valeur d'environnement, dont la destruction peut avoir des conséquences graves (cf. : la destruction des bocages de l'Ouest). La reconstruction d'un capital forestier est en tout cas, coûteuse et longue : un arbre de haute tige « vaut » un demi-siècle.

Si on observe que les limites parcellaires comportent une très grande partie des éléments durables du patrimoine paysager – peut-être parce que la surface des parcelles devait rester libre pour les cultures – on peut imaginer le parti qui pourrait être tiré, par le truchement des réseaux parcellaires, de ce qui constitue comme la trame patrimoniale du paysage...

Une technique de mise en forme du paysage déduite du mécanisme d'évolution de la trame foncière est susceptible de fournir la cohérence recherchée, cohérence qui contribue en outre à la conservation du patrimoine. Prendre en compte le parcellement permet d'agir au niveau le plus élémentaire de la décision et de l'action ponctuelle et d'autoriser, en conséquence, une saisie globale du paysage grâce à des mesures applicables indifféremment à tous les détenteurs du sol.

II. Esquisse de stratégie : Objectifs d'ensemble et actions prioritaires

Tant par commodité que par nécessité, il convient de distinguer ce qui constitue les objectifs généraux et à long terme d'une action d'ensemble sur le paysage régional et ce qui s'impose dans le court terme comme actions prioritaires sur les points chauds et zones sensibles pour en prévenir la dégradation irréversible.

2.1. Objectifs généraux d'une action d'ensemble à long terme

Le « bon ordre » d'une action de mise en forme de l'ensemble du paysage régional impose de commencer par :

- La prise en compte du patrimoine.
- La mise en condition préalable des espaces dont le paysage va être inéluctablement transformé du fait de l'urbanisation ou de ses effets secondaires.
- La préservation et le développement de ce qui fait l'originalité des paysages de Paris et de ses environs.

a) Prise en compte du patrimoine paysager

Il est notoire qu'en près d'un demi-siècle d'urbanisation accélérée une très grande partie du paysage rural, villageois et urbain patrimonial a été détruit ou altéré.

Le paysage, qu'il soit à prédominance naturelle ou artificielle, ne peut être tenu pour un simple domaine à exploiter. Au demeurant, les sociétés modernes pourraient utilement s'inspirer des conceptions qui prévalent à cet égard dans les civilisations traditionnelles où l'on considère le milieu comme un bien collectif dont les générations présentes doivent user avec le souci de transmettre aux suivantes au moins en l'état où elles l'ont reçu des précédentes : Le paysage apparaît ainsi comme un patrimoine.

Les valeurs patrimoniales qu'il convient de considérer dans l'inventaire préalable du paysage régional sont de diverses natures : ressources naturelles inertes et vivantes, sites et paysages d'intérêt touristique ou récréatif, terroirs à vocation agricole, valeurs culturelles de tous ordres, etc...

Le retard de notre pays par rapport à la pratique anglaise et néerlandaise dans l'inventaire et l'évaluation des paysages est suffisamment connu pour qu'il ne soit pas besoin de souligner l'intérêt de l'étude systématique du patrimoine paysager en région parisienne.

Outre l'identification et l'évaluation des éléments caractéristiques du paysage, la reconnaissance préalable doit déterminer, dans une optique d'aménagement régional, les compatibilités et incompatibilités d'utilisation des sites et les implications de l'état existant au regard des différents partis possibles.

C'est pourquoi la prise en compte du patrimoine paysager s'impose comme objectif initial, afin de reconnaître ce qui doit être :

- Conservé par classement, sauvegardé ou restauré.
- Préservé, définitivement ou en attente d'un éventuel aménagement.
- Préparer à l'urbanisation ou à son voisinage (zones de discontinuité, etc...).
- Intégrer aux nouveaux paysages urbains et mis en valeur dans leur cadre.

b) Préparation des terrains aux mutations à venir

Les espaces à urbaniser ou ceux qui vont être mis au contact des zones construites vont connaître une profonde transformation de leurs paysages. Ils ne doivent pas la subir passivement.

Jusqu'ici, hormis les réservations foncières et la réalisation anticipée d'infrastructures dans les strictes limites des opérations programmées, rien n'organise les lieux où, à plus ou moins long terme, une mutation nouvelle va intervenir. En rase campagne, comme dans les quartiers suburbains et urbains « mutants », les éléments nouveaux sont implantés dans un paysage dont l'unité est rompue par la brutale juxtaposition du nouveau à l'existant.

On doit donc concevoir des actions d'aménagement et des dispositions d'urbanisme qui prépareraient l'accueil à la façon d'une greffe, et qui acclimateraient les éléments en place et nouveaux du paysage.

La maîtrise de l'aspect des formes futures doit s'assortir d'une prise de contrôle du mécanisme d'insertion dans le tissu urbain et rural, c'est-à-dire dans la trame foncière. Ceci exige des mesures qui portent :

- Sur l'emprise du projet (par exemple, la plantation dès l'acquisition des terrains pour que les futures constructions soient entourées de vrais arbres).
- Sur les abords immédiats (par exemple, information des riverains sur le projet pour qu'ils soient en mesure de prendre les initiatives d'accompagnement qu'ils jugeront utiles).
- Sur les horizons (par exemple, un espace récréatif à caractère agreste peut basculer dans l'urbain du fait de profils construits qui s'imposent au regard).

Une simulation des effets écologiques des projets envisagés devrait permettre de minimiser les perturbations graves et parfois irréversibles des équilibres naturels. L'attention devra porter en premier lieu sur les contacts entre zone urbaine et rurale, car les actions conduites de part et d'autre doivent se compléter et non s'annuler.

Particulièrement nécessaires sur les fronts forestiers, naguère établis dans la campagne et désormais voués à un enserrement urbain, de telles actions sont également nécessaires pour aménager :

- Les fronts urbains sur la campagne et les zones de discontinuité.
- Le contact des grandes opérations, telle la Défense, et des quartiers avoisinants, tel Puteaux, par exemple.

La préparation de terrains aux mutations liées à l'urbanisation ne ressortit pas seulement aux actions d'aménagement et d'urbanisme, mais encore aux actions pédagogiques d'animation et d'expérimentation.

c) Affirmation des caractères originaux du paysage de Paris et de ses environs

Le paysage d'une Capitale aussi chargée d'histoire que Paris et celui d'une région de vieille civilisation comme l'Île-de-France sont la synthèse d'une telle multiplicité d'influences qu'ils en ont acquis une physionomie particulière, une personnalité à laquelle on peut s'identifier.

Or, les formes urbaines qui se constituent de nos jours dans le paysage très spécifique de la Région Parisienne sont celles qui se rencontrent dans n'importe quelle partie de France ou du monde. Cette banalisation n'est pas nécessaire.

Il ne s'agit pas de figer ou de pasticher les paysages du passé, mais de faire en sorte que leurs traits permanents se retrouvent dans le paysage nouveau de la région, de telle façon que soit préservé et affiné, par l'évolution créatrice elle-même, le caractère original et unique de Paris et de l'Île-de-France. Ce n'est que par assimilation continue des acquis antérieurs qu'une culture se développe.

Il s'agit donc de retrouver pour les nouvelles formes à créer, en exploitant toutes les ressources de la technologie contemporaine, l'occasion de rehausser et de développer les traits essentiels et permanents du paysage créé :

- Éléments terrassés et plantés qui accompagnent les ouvrages d'art et les bâtiments urbains et ruraux et forment la trame concrète de tout le paysage. Ce sont des éléments dont les techniques modernes n'ont pas changé la consistance, mais seulement le système de mise en œuvre (engins de terrassement et de levage).
- Éléments classiques du paysage construit : soutènements des quais, terrassements et esplanades « à la Française », plantations d'alignements et mails. On peut espérer beaucoup de leur emploi systématique pour perpétuer une partie importante de l'esthétique du paysage historique et pour harmoniser avec eux les nouveaux paysages bâtis, par l'intermédiaire de l'unité de ce « premier plan » paysager, si proche de l'œil.
- La gamme des couleurs dues aux matériaux traditionnels (ardoises, tuiles plates, pierres des carrières locales) pourrait être retrouvée dans les matériaux modernes, ce qui permettrait une meilleure harmonie des tons.
- Une meilleure adaptation du système volumétrique des masses bâties et des espaces restituerait une harmonie plus conforme au génie du paysage parisien.

Dans le même esprit, des recherches mériteraient d'être entreprises pour trouver les moyens de perpétuer la spécificité de quartiers tels que Belleville ou Passy et de « pays » comme l'Hurepoix ou le Valois.

2.2. Actions prioritaires d'intérêt régional

L'accomplissement de ces objectifs généraux passe par des actions qui portent sur le détail du paysage. La technique d'approche par le foncier ci-dessus évoquée donnerait prise sur ce détail. Mais, on n'y pourra venir partout que très graduellement. D'ici là, l'action doit porter en priorité sur des ensembles géographiques d'intérêt régional.

a) Valoriser les traits essentiels du site naturel par le construit

En dépit de la complexité de son histoire géologique, la Région Parisienne présente un relief d'une élégante simplicité de lignes. Il se caractérise par :

- Un axe général Nord-Ouest/Sud-Est (et un axe second, sa perpendiculaire) qui correspond aux tracés du réseau hydrographique qui singularise Paris et forme les voies naturelles de son développement futur.
- Un triple étagement de niveaux séparés par des talus :
 - niveau de base correspondant au lit majeur des vallées importantes (Seine, Marne, Oise),
 - niveau médian qui ne se développe en larges terrasses qu'aux abords des axes fluviaux principaux,
 - niveau supérieur des plateaux dont la continuité est rendue sensible par les modes d'occupation du sol (la forêt souligne fréquemment les rebords de la surface culminante), même s'ils sont entaillés par le réseau hydrographique secondaire.

Ces formes sont de plus en plus altérées, sinon masquées par les nouvelles masses urbaines⁽⁸⁾. La lisibilité du site, d'autant plus nécessaire que l'espace urbain devient plus grand et plus complexe, est à préserver et à ménager.

Les espaces les plus sensibles sont constitués par :

- Les limites des différents niveaux.
- Les arêtes des surfaces reliant ces niveaux entre eux.

Il s'ensuit que la localisation des constructions élevées ne peut être déterminée au regard des seuls critères de fonctionnalité. L'épannelage des volumes constructibles à l'échelle de la Région Parisienne doit être établi par référence aux volumes topographiques. Une ordonnance des masses urbaines le long des berges et des talus du lit supérieur de la Seine s'imposera sans doute.

La troisième dimension doit être considérée, non seulement à partir d'une vision au sol mais encore à partir du réseau potentiel des relations visuelles entre les immeubles de grande hauteur.

De même que le Schéma Directeur renforce l'axe naturel NO-SE, de même la composition du paysage régional doit tenter d'assurer la conservation ou le renforcement des formes topographiques, en particulier de la Seine⁽⁹⁾ et des lisières des massifs forestiers.

(8) La dénivelée maximum en Région Parisienne est de 120 mètres sur une distance de 1,5 km (entre le bois de Meudon et la Seine) ; la dénivelée moyenne entre la vallée et le rebord du plateau est de 60 mètres ; 60 mètres équivaut à la hauteur d'un immeuble de 20 niveaux ; 120 mètres à un immeuble de 40 niveaux.

b) Traiter les perspectives monumentales de Paris et des environs

Les perspectives des monuments sont une composante essentielle de l'image de Paris et de sa région, tant pour le résident que pour le visiteur. Non seulement les abords et les perspectives des principaux ensembles monumentaux ou pittoresques sont à préserver, mais le profil aérien des masses bâties qui les encadrent sont à traiter (cf. intervention du SRE dans ce sens).

c) Développer le réseau des espaces urbains majeurs de la Capitale

Formés de places d'ensembles monumentaux bâtis ou plantés, ces espaces urbains majeurs jouent un rôle dans la lisibilité de la ville mais plus encore ils exercent une fonction symbolique et renforcent le sentiment d'appartenance à une communauté. Ces grands espaces sont actuellement concentrés en majeure partie dans le site historique de Paris, aux abords de la Seine, les châteaux de la périphérie constituant l'exception qui confirme la règle. Seule l'opération de la Défense, en prolongeant l'axe Tuileries – Champs-Élysées constitue le premier franchissement de la limite de Paris intra-muros⁽¹⁰⁾.

Leur réseau devra être étendu à tout le nouvel espace urbain, notamment en intégrant dans une ordonnance d'ensemble les nouveaux pôles urbains et les principaux espaces monumentaux ou boisés périphériques (exemple, axe Etoile – Défense – Montesson - Forêt de Saint-Germain).

Au service de la fonction symbolique de la Capitale, la composition urbaine doit développer le réseau des espaces majeurs à l'échelle de l'ensemble régional.

d) Organiser le nouveau jalonnement de l'espace parisien

Tandis que l'œuvre du passé s'est matérialisée dans les voies et ensembles monumentaux de faible hauteur, le génie de notre époque s'inscrit dans les constructions élevées.

De même que le tracé sur le sol de voies et d'ensembles monumentaux a jadis organisé les perspectives de l'ensemble parisien, les nouvelles perspectives aériennes de la ville peuvent être tracées par le jalonnement organisé des hautes constructions nouvelles. L'ordonnance de ce jalonnement est à concevoir.

(9) Qui ne peut être traitée à la seule échelle de ses berges.

(10) L'étude de mise en forme de l'ensemble de tête de la Défense pour le compte de l'EPAD illustre que l'approche par le parcellaire peut être mise au service de la composition de ces ensembles, en permettant de situer avec précision leurs lignes de force et leur emprise.

III. Moyens à mettre en œuvre : Composer à tous les stades avec l'existant

Ces moyens restent à étudier, mais on peut, au point actuel, faire les observations et les suggestions suivantes.

3.1. Organiser la sensibilisation

Un unique maître d'œuvre du paysage parisien, ou même la définition d'une image achevée de Paris sont des utopies.

En conséquence, il faudrait mobiliser les agents des organismes de l'aménagement de la Région Parisienne, de la conception jusqu'à la réalisation, sur les problèmes de la mise en forme du paysage.

Cette sensibilisation exige d'une part, une large prise de conscience des risques de dégradation, d'autre part et surtout, la diffusion d'un mode d'appréhension commun du paysage et d'une technique souple de composition fondée sur des principes simples et identiques.

3.2. Institutionnaliser la composition dans l'aménagement et l'urbanisme de la Région Parisienne

L'effort de sensibilisation serait néanmoins inopérant s'il n'était assorti d'une prise de position officielle sur l'intérêt porté au domaine esthétique.

Pour réaliser les objectifs décrits dans la seconde partie, il apparaît que les dispositifs d'urbanismes mis en place par la loi d'orientation foncière (SDAU, POS, PAZ) de même que les PME, les PAR⁽¹¹⁾, etc... ne permettent pas d'aborder la mise en forme du développement urbain. Ces documents organisent l'affectation du sol et la production quantitative du bâti ; ils ne traitent pas de la qualité du futur paysage sous son aspect esthétique. Cette lacune est grave dans la mesure où pourtant les volumes qui se réaliseront sans contrôle s'imposeront directement comme cadre de vie pour plusieurs générations.

Il faudra probablement tôt ou tard, comme dans certains pays étrangers, en venir à créer des institutions de planification et de réalisation de type « urban design » se situant à égalité avec celles déterminant l'affectation du sol et le niveau d'équipement public.

La MEAR⁽¹²⁾ et l'IAURP ont amorcé la démarche en s'intéressant au devenir des zones de discontinuité particulièrement sensibles et néanmoins délaissées jusqu'ici, plus encore que les zones urbaines, en ce qui concerne l'aménagement paysager.

L'IAURP se propose d'introduire la préoccupation paysagère, très concrètement, par une institutionnalisation des actions de mise en forme du paysage. La démarche envisagée comporterait :

- Une phase de réflexion approfondie à l'échelle de la Région Parisienne toute entière, et au niveau de chacun des domaines abordés par ailleurs (schéma directeur régional, schéma routier, politique de la banlieue, zones de discontinuité, réaménagement des carrières et sablières, etc...).

Il en sera déduit :

- des cohérences d'ensemble,
- des recommandations.

(11) PME : Programme de Modernisation et d'Équipement. PAR : Plan d'Aménagement Rural.

(12) Mission d'Équipement et d'Aménagement Rural.

- Une phase de sensibilisation des responsables de l'élaboration des directives régionales, des SDAU, des PAR, et même des POS (quelle que soit la dimension de la commune). Il ne peut, en effet, être envisagé l'établissement de documents qui traiteraient de la mise en forme du paysage dans le cadre, par exemple, du périmètre d'un SDAU, tandis que parallèlement un SDAU serait conçu et approuvé. Cette sensibilisation pourra éventuellement s'effectuer par le truchement d'études-pilotes.

3.3. Renforcer le rôle de l'UOC dans le contrôle des modifications du cadre de vie

Le dynamisme du développement urbain est tel qu'il serait nécessaire, afin de ne pas oblitérer trop gravement le champ sur lequel il restera des possibilités d'action, de pouvoir contrôler les opérations en cours d'engagement.

Les plus grosses opérations font certes l'objet de consultations multiples, mais il a été signalé ci-dessus que les modifications de détail (petites opérations, habitat diffus) interviennent fortement dans le résultat paysager. Il serait souhaitable que l'UOC joue le plus rapidement possible ce rôle de contrôle du cadre de vie en cours de réalisation.

L'UOC est, en effet, l'administration la mieux placée pour effectuer, selon des règles précises, un contrôle des projets par rapport à leur intégration dans leur environnement. Son attention devrait porter en particulier sur l'aspect des équipements dont seul le financement est envisagé dans le cadre des PME et qui ne sont pas toujours soumis aux règles établies dans les POS.

Il devrait également examiner les demandes d'autorisation d'extraction de matériaux (carrière, sablière) en envisageant l'élargissement des obligations légales de remise en état des lieux en vue d'une mise en condition pour l'accueil de nouvelles affectations.

3.4. Envisager une procédure spécifique pour des secteurs fragiles

Un contrôle renforcé de l'attribution des permis de construire et de la définition d'un droit de bâtir assorti de conditions précises de mise en forme serait le moyen de créer un « bon ordre » dans le paysage mineur.

Mais les pouvoirs publics devraient s'assurer une procédure spécifique dans certains secteurs particulièrement fragiles, procédure présentant certaines analogies avec celle des secteurs sensibles.

Il devrait être établi un plan de paysage régional correspondant aux actions prioritaires décrites dans la seconde partie il fera ressortir :

- Les zones de grandes opérations ayant un rôle structurant sur le paysage : fronts urbains, centres nouveaux, divers ouvrages d'équipement, zones résidentielles d'extensions, etc...
- Les zones particulièrement menacées par une urbanisation non contrôlée, soit en raison de leur situation dans le site, soit en raison de leur valeur patrimoniale (zone pittoresque de frange rurale, quartier urbain typique, etc...).

Pour ces espaces fragiles, il faudrait disposer d'une information plus fine (campagnes de photographies aériennes en couleur à faible altitude, mise sur bandes magnétiques des données topographiques et bâties pour l'obtention rapide de silhouettes et de perspectives, obligation donnée aux constructeurs de fournir leurs avant-projets assortis des dispositions d'insertion dans le voisinage et le paysage). Ces informations permettraient à un organisme de conseil et d'orientation de fonctionner dans de meilleures conditions que ne peut le faire actuellement la commission des sites ou le conseil supérieur de l'architecture. Des expériences pilotes pourraient être tentées :

- Dans Paris aux abords de l'opération Front-de-Seine (XV^e et XVI^e),
- Dans la banlieue aux abords des villes nouvelles et en particulier dans le secteur de Bry-sur-Marne – Créteil.

> La composition urbaine en région parisienne

Exposé de la réunion d'information du 28 septembre 1973
Transcription de l'exposé oral

Avant-propos par Monsieur C. DAVID, conseiller technique à l'IAURP

À l'heure où s'élaborent les instruments d'aménagement de l'espace prévus par la loi d'orientation foncière, le souci se fait jour de compléter le Schéma Directeur de la Région de Paris d'un ensemble de dispositions propres à orienter la création et la mise en place des formes du construit, de façon à assurer l'harmonie et la cohérence de la matière urbaine et du paysage régional.

Monsieur le Préfet de Région, a réuni en octobre 1972, les représentants des départements de la « petite couronne » pour traiter des problèmes de protection des paysages et de ceux de leur composition. Invités à faire connaître leurs réflexions sur ces thèmes, les trois départements ont adressé depuis de premiers documents. Des éléments ont été ainsi réunis qui devraient permettre d'harmoniser la protection et la mise en valeur des perspectives et des points de vue entre Paris et la proche banlieue.

Parallèlement, la Préfecture de Région a demandé à l'IAURP d'entreprendre une étude sur la composition urbaine, c'est-à-dire sur la mise en forme du paysage, principalement urbain, de la Région Parisienne. Si la nécessité d'un plan d'ensemble était, en effet, reconnue par tous, il importait de préciser en quoi devait consister un tel plan.

L'équipe de l'Institut, dirigée par Monsieur G. Hanning, aboutit à un premier dégrossissage du problème qui permet de proposer une méthode déduite du processus de transformation du paysage opératoire à l'échelle régionale et de définir une stratégie pour les actions de composition urbaine à long aller ou immédiates.

L'objet de l'exposé est de présenter les principaux résultats de cette recherche et d'engager ainsi un dialogue qu'il est nécessaire de poursuivre pour ajuster les points de vue et favoriser une œuvre collective de mise en forme du paysage.

La transcription de l'enregistrement de l'exposé de Monsieur Hanning a été faite de manière à conserver la spontanéité de l'expression orale. Nous pensons que ce mode « tel sur le papier qu'à la bouche » facilitera au lecteur le va-et-vient entre le texte et les illustrations graphiques qui l'accompagne. Sans rien enlever au pouvoir de conviction des propos de l'auteur, il ne les fige pas dans une forme définitive et invite ainsi le lecteur à prolonger les réflexions qui lui sont proposées.

Cet exposé est une étape dans un programme de recherches qui se poursuit. De nouvelles synthèses, actuellement en préparation, seront publiées prochainement⁽¹³⁾.

Ce premier essai conserve néanmoins tout son intérêt et c'est pourquoi nous pensons répondre à l'attente des participants à la réunion du 28 septembre en assurant sa diffusion telle quelle.

Le lecteur trouvera en annexe une note complémentaire de Mademoiselle Nicole Gretzel⁽¹⁴⁾, géographe, qui participe, depuis le début, aux travaux de l'équipe de Monsieur G. Hanning et qui développe ici des fondements essentiels de la composition des paysages : la trame foncière.

(13) Le volume N° 35 des *Cahiers de l'IAURP : La composition urbaine*, octobre 1974, présente ces nouvelles synthèses.

(14) Nicole Gretzel, géographe, exerçant au BERU (Bureau d'Etude et de Réalisations Urbaines).

Exposé par Monsieur G. HANNING, conseiller technique à l'IAURP

Il s'agissait d'introduire dans nos préoccupations d'aménageurs la « composition urbaine » qui est une mauvaise traduction française d'**urban design**.

C'est une démarche qui existe généralement dans l'urbanisme Anglo-Saxon et peut-être aussi allemand et suédois. Actuellement, l'administration de l'urbanisme en France ne s'occupe que des **moyens** du développement urbain, avec l'agencement spatial, les SDAU, les POS, etc... et de la **production** de la matière urbaine avec la programmation et la construction. Ce sont des moyens. Au moment où cette matière urbaine prend forme, on n'a pas grand-chose.

Autrefois, l'urbaniste et l'architecte qui composaient les plans étaient dépositaires d'une mission de mise en forme des milieux de vie et de ce qu'on pouvait considérer comme l'esthétique urbaine. Depuis la suppression des architectes-conseils qui s'occupaient des grands ensembles, on n'a plus grand chose pour guider la **mise en forme du bâti**.

Entre-temps sont venues les préoccupations sur l'**environnement**. Il y a eu la contestation sur les grands ensembles, sur l'auto dans la ville, puis récemment sur les tours. c'est-à-dire qu'au fond se manifeste une très grande sensibilisation du grand public, et même de l'administration, sur les effets de cette politique d'urbanisation qui n'essayait pas d'aboutir ou qui laissait à vau-l'eau la formation des milieux de vie. Ceci n'est pas à disjoindre du travail qui est fait par ailleurs sur les zones de discontinuité rurales^(a). on se préoccupe ici plus de la partie urbaine, mais c'est bien dans le même esprit.

On a étudié une **méthodologie** qu'on vous propose. Dès qu'on parle de paysage et de composition, on a affaire aux perceptions du paysage, aux gens qui se préoccupent de la qualité de l'environnement du point de vue biologique. On a le paysage des conservateurs de type monuments historiques, des images donc, et on a le paysage des sociologues, le vécu et le sensible, et finalement le paysage devient quelque chose d'assez fugace dès que l'on essaie de le traiter. On ne sait pas à quoi se raccrocher véritablement.

On a pensé qu'il fallait qu'on ait le même paysage, la même matière paysage, pour pouvoir faire converger les points de vue, et donc une étude méthodologique.

Quand on commence, il faut des **objectifs**, des **thèmes d'action**, des thèmes d'action **initiaux** car on en aura peut-être une autre intelligence plus tard. Enfin, des **moyens** parce qu'actuellement on n'a pas de moyens spécifiques de composition urbaine.

En tout cas, s'il y en a comme pour la protection de la nature, c'est différent : ils sont répartis dans beaucoup de textes. Pour toutes ces raisons, on s'est mis sur ces lignes de travail : d'abord on mobilise les agents et les techniciens, en fait les préfets et les services techniques.

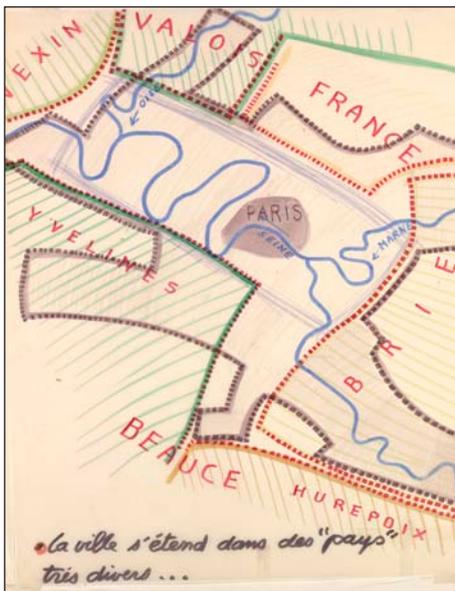
On essaie de travailler avec eux avec un mode commun d'appréhension de paysage et, deuxièmement, comme on peut viser un grand nombre d'objectifs, on se donne une discipline, une volonté de **développer le système de formes qui est inhérent déjà aux sites et aux paysages**. Il ne s'agit pas d'inventer un paysage utopique. Il s'agit simplement de développer. La composition urbaine, différemment de la composition architecturale, ne vise pas un ensemble fini. On ne décrit pas un ensemble d'ouvrages qui sera un jour réalisé totalement, on vise seulement à avoir la main sur quelque chose d'évolutif et sur quoi il est plutôt nécessaire de conserver un certain équilibre, une certaine harmonie, sans jamais bloquer. C'est assez difficile. Voilà les disciplines.

(a) Zones Naturelles d'Équilibre selon la terminologie adoptée par le Ministère de la Protection de la Nature et de l'Environnement. Cf. : travaux MEAR – IAURP pour le compte de la Mission Espaces Verts, Equipement et Aménagement de la MAET.

I. Méthode

Lynch* qui est un bon guide dans ce domaine, justifie la nécessité de composition urbaine parce que, dit-il, le paysage ou l'espace urbain devient si complexe et si artificiel que l'on s'y perd. En tout cas, il y a une **lisibilité** qui est nécessaire.

Dans la Région Parisienne, rétablir cette lisibilité s'impose tout d'abord parce que la ville change considérablement d'échelle. Cantonnée autrefois dans la cuvette parisienne, elle intéresse maintenant toute la zone d'agglomération prévue au schéma.

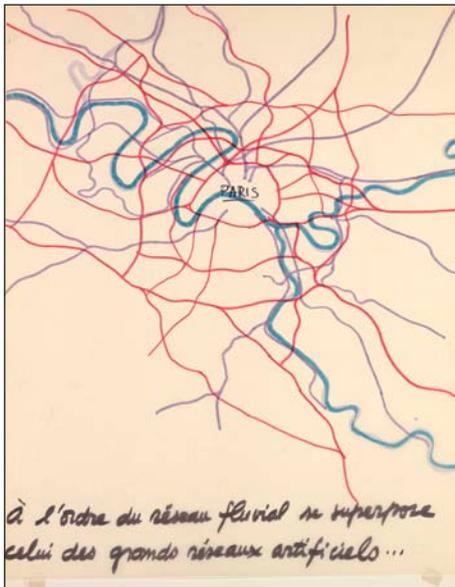


Il y a une chose qui est assez perturbante, c'est que la ville sort de sa cuvette, la cuvette des confluent. Elle va s'étendre et réunir dans son organisation unitaire des pays, des contrées, que jusqu'ici on considérait plutôt par leur individualité. Quand on dit Brie, France ou Valois, on pense à des entités assez individualisées, avec des caractères très marqués et désormais on va les rassembler dans un même cadre urbain. L'échelle géographique change.

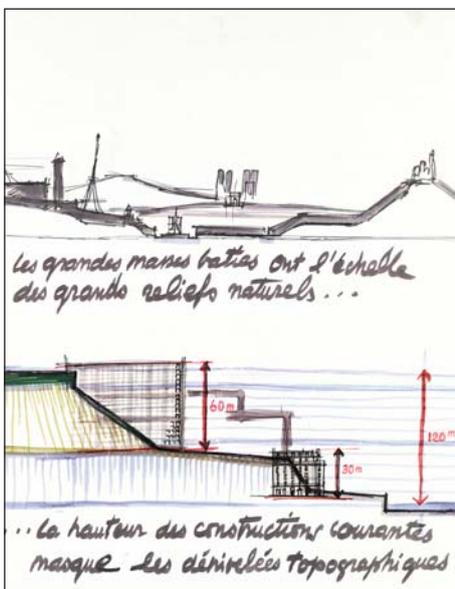


Deuxièmement, la ville prend position dans des sites assez différents. Il y a deux échelles différentes. Jusqu'ici, Paris, la ville, était cantonnée dans sa cuvette. C'était un paysage de fond, un paysage dominé. Maintenant Paris prend position sur les plateaux environnants. On passe d'une **position dominée** à une **position dominante**, avec des horizons immenses.

* Kevin Lynch : architecte, professeur et auteur notamment de *The image of the City*, traduction française : *L'image de la Cité* - Dunod 1969.



Notre habitude du site fait qu'on s'y retrouve parce qu'on lit le relief à travers le réseau hydrographique qui a fortement marqué l'ordre de l'espace. Or, la mise en place des **réseaux artificiels**, autoroutiers et ferroviaires, changent profondément le système de pénétration dans ce relief. La puissance de ces réseaux est équivalente à la puissance des coulées hydrographiques. On fait du saute-mouton dans les reliefs. On pénètre l'espace tout à fait différemment. C'est assez perturbant. Par exemple, à l'entrée de l'autoroute de Chartres, quand on approche de Paris, à partir d'un certain moment on n'y comprend plus rien : on chevauche toute l'édification terminale du plateau de Trappes et on ne sait pas toujours où on est.



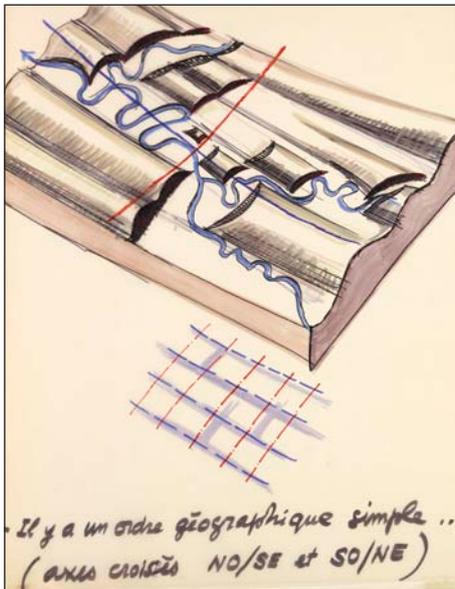
La matière urbaine prend une nouvelle échelle : Maine-Montparnasse, la Défense, pour ne parler que de ces ensembles-là, ont une échelle équivalente à celle des grands reliefs topographiques. Ces grandes masses transgressent très sérieusement l'ordre, les masses topographiques. Quant au tissu urbain proprement dit, déjà au XIX^e siècle des immeubles haussmanniens avaient effacé les traits distinctifs du relief parisien, par exemple les terrasses de Passy. Il faut savoir qu'elles sont là, effacées désormais par des immeubles de 27 mètres. Mais actuellement, plus gravement, l'immeuble courant de 17 étages est aussi haut que la dénivellée qui sépare les niveaux de plateaux et de terrasses du site. Avec deux immeubles étagés comme cela, on efface Montmartre. On travaille déjà à des **échelles géographiques** et vous voyez que, tant en plan qu'en élévation, on risque de mettre un sérieux désordre dans l'ordre naturel du site.

On se donne comme ligne d'approche une recherche d'un ordre des paysages. Il y a un ordre. Il s'agit de restituer sa lisibilité.

Pour cela, on pense tirer parti de l'ordre inhérent aux sites et aux paysages en place et aussi on pense tirer parti pour la formation des paysages nouveaux du **mécanisme effectif de la transformation** qui agit actuellement. Il y a une composition urbaine de fait qui est en train de se développer.

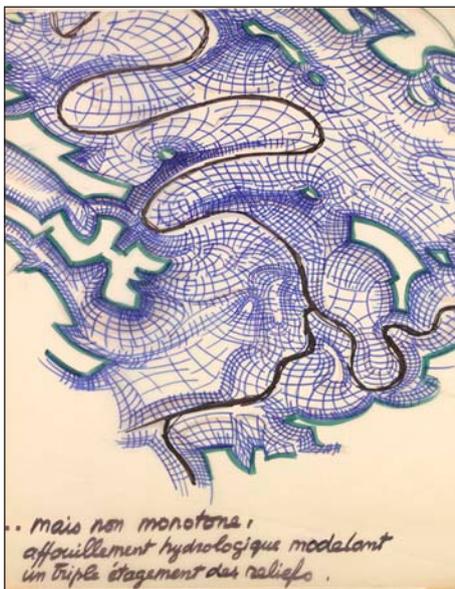
Elle n'a pas de résultats toujours heureux, mais le mécanisme est très efficace. Alors on est tenté de dire : « Utilisons ce mécanisme et tâchons de bonifier les formes ». On reste donc très collé et aux réalités du paysage en place et au système de ses transformations.

Cet ordre, comment le trouver ? On sait déjà qu'il y a un ordre géographique à la base. On n'est pas habitué à le lire parce que, quand on pense Paris, on pense plutôt la cuvette, mais quand on pense le Paris à l'horizon 85, il y a une structure de site tout à fait différente mais très claire qui apparaît.

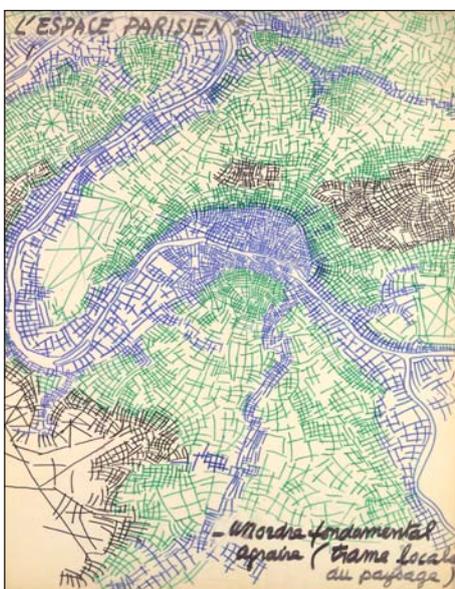


Au fond, c'est comme une grande tôle ondulée disons, qui est infléchié dans le centre vers le synclinal de Saint-Denis. Ce sont des **ondulations parallèles** : les collines de Dammartin, Saint-Leu, Cormeilles, le grand front qui accompagne la Seine au Sud de Saint-Cloud aux Alluets, c'est-à-dire devant Saint-Germain et Marly, et ensuite le plateau de Trappes. Grosso-modo le mouvement qu'il y a entre la Seine-amont et Marne est dans le même alignement.

Nicole Gretzel, géographe, expliquerait que ceci n'a rien de surprenant : tout ceci vient d'un système géologique, d'un plissé de synclinaux et d'anticlinaux et des effets différentiels de l'érosion au fur et à mesure de la mise en place de la Seine. Dans ces grands sillons, la Seine file évidemment dans le grand axe du relief et crée un point bas sur lequel il y a les rabattements des affluents mineurs comme l'Essonne, l'Yvette, etc... On constate toujours qu'avant de rejoindre la Seine, l'affluent circule dans un des sillons et ensuite se rabat par une cluse ou une trouée. Ceci donne finalement une **structure géométrique d'ordre rectangulaire**. On peut noter en passant que l'orientation de ces coordonnées correspond à celle des coordonnées fondamentales de Paris.

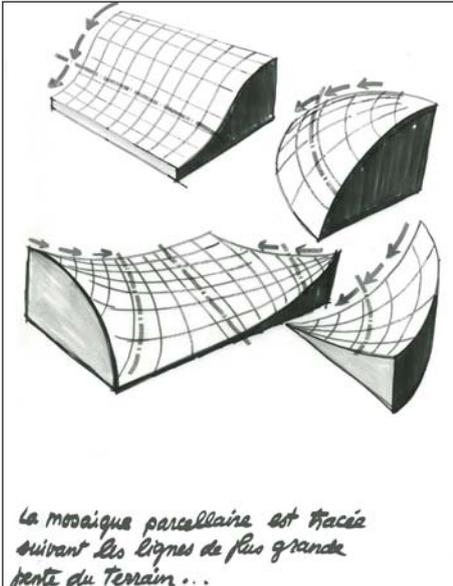


Cet ordre n'est tout de même pas si simpliste. À partir de ces grands traits géologiques, il y a eu la mise en place de la Seine qui a créé toute une série de reliefs. En gros, ils proviennent de l'affaiblissement de la coulée de la Seine qui contourne de plus en plus les reliefs et les remblais qu'elle avait précédemment créés. Il y a donc des rapports directs entre les grandes lignes structurales et le modelé. D'où une très grande richesse des reliefs naturels.



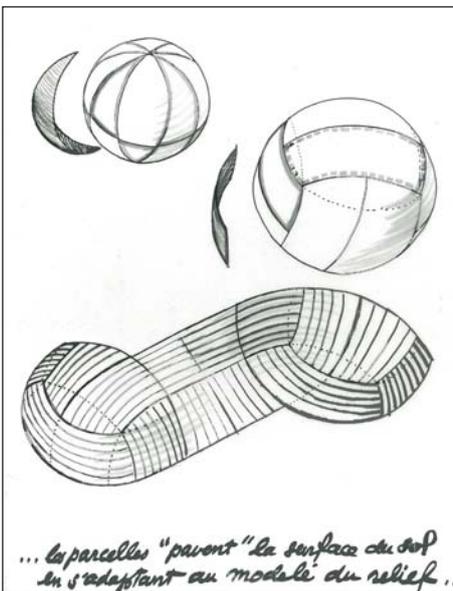
Ce site a été humanisé ensuite. On a noté ici des lignes de pentes. C'est qu'en effet le système de parcellement qui est à la base de l'humanisation du site s'est beaucoup appuyé sur ces lignes.

On va voir comment se met en place le réseau foncier. Avec Coignet, Warnier et quelques autres, on avait mis peu à peu le doigt sur une chose qui ensuite nous a étonnée. C'était tellement évident !



C'est qu'il y a un système géométrique très strict qui règle la disposition des fonds, du parcellaire sur le relief.

Généralement, la ligne de pente est exploitée comme directrice, avec un accroissement perpendiculaire, qui dans beaucoup de cas suit l'horizontale mais pas toujours. C'est-à-dire qu'en fait on arrive à un système de surfaces pavantes qui s'établit sur tout le relief. On a représenté ici un relief simple, et sur ce relief la disposition des tracés fonciers organisant le parcellaire selon les lignes de plus grande pente et leur recoupement perpendiculaire quasi-horizontale. Il y en a de bombés ou de concaves sur lesquels ce système du parcellement s'applique également, mais aussi avec des réseaux déterminant des formes très diverses : il y a évidemment une combinaison extrêmement subtile de ces réseaux qui permet de passer du convexe au concave, etc... Il y a toute une multitude de formes mais quand même le système du tracé parcellaire est toujours très rigoureusement une **attaque de front des pentes**.



Nous connaissons des systèmes pour décomposer un volume en surfaces pavantes. C'est par exemple la découpe en secteurs d'une sphère. C'est toujours ces secteurs curvilignes qui se répètent et qui finalement couvrent la surface de la sphère. Nous connaissons aussi un autre système qui, lui, est très proche du système foncier : c'est celui qui constituait les ballons de football d'autrefois. Ce sont des laies de cuir sensiblement rectangulaires mais dont le système d'imbrication est tel que la sphère est reconstituée. On retrouve en gros déjà la physionomie de la mosaïque foncière, c'est-à-dire des laies de terrains qui s'imbriquent mutuellement. Ce qui compte ici, c'est la génératrice de la surface, ce n'est pas tellement la limite entre deux terrains. C'est un grand système cohérent, qui, comme vous voyez d'après le croquis, permet de passer du concave au convexe, en prenant des déclivités diverses, des gauchissements divers, constatation importante.

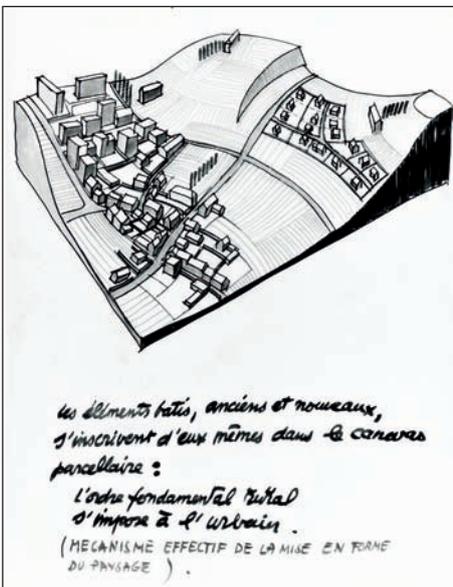


Voilà un paysage foncier que l'on reconnaît bien. L'important pour nous est de savoir qu'en dehors et en plus de tout ce qu'on sait par la géographie humaine, c'est-à-dire l'implantation des terroirs par rapport au sol et les aspects historiques de la constitution de ce parcellaire, ce que l'on retient, c'est le système géométrique. L'ordre n'est pas apparent d'emblée. Il nous semble tellement naturel qu'on ne prend pas la peine de l'analyser. Mais il y a un ordre géométrique très simple et très rigoureux. Première constatation importante.



Ce même ensemble d'objets a été placé dans des positions différentes, en suivant le système de tracé géométrique que je vous indiquais. Et on s'aperçoit qu'on ne trouve pas l'identité de forme de ces objets. Au contraire, **il y a une très grande diversité là**. Et l'ordre de ces objets les uns par rapport aux autres ne paraît pas lié par un système. Ce sont les effets de diversité qu'il y a dans le paysage rural. On les prête au hasard. Mais beaucoup d'analyses faites montrent que rien n'est dû au hasard et que tout est plutôt assez rigide géométrique. Vous voyez que l'effet pittoresque que souvent les paysagistes essaient de recréer ne se fait pas par des volontés graphiques, esthétiques. Le paysage a un ordre qui tient du foncier.

Pour le paysage du bâti, on le connaît bien, il procède de la même façon. Lorsqu'il s'agit d'agglomérations anciennes de villages ou hameaux, de petites villes, c'est encore le foncier qui règle l'ordre. Et même paradoxalement, dans ces mauvais paysages que l'urbanisation constitue, soit au coup par coup en banlieue, soit sur des lotissements, c'est le même ordre qui se maintient. C'est encore le foncier qui, resubdivisé, règle la mise en place des bâtiments. La réglementation d'urbanisme actuelle, à la suite du code civil, définit les droits à bâtir par rapport au parcellaire. L'assiette foncière donne le COS. Les volumes à bâtir sont donnés, comme vous le savez, par des alignements, des gabarits, etc...



En fait, l'ordre géométrique foncier de surface est transféré dans l'ordre bâti. Le résultat n'est pas toujours heureux.

On s'est interrogé, on a essayé de voir pourquoi, parce que, pourtant, le système, géométrique de base garde une assez grande beauté, car il est cohérent. Nous pensons que l'effet chaotique du paysage formé de cette façon dans l'urbain provient probablement du fait qu'il n'y a jamais composition avec l'environnement. Dans le paysage agricole d'autrefois, il y avait des disciplines : par exemple pour la vaine pâture, pour les assolements. Donc des systèmes de culture déterminant des paysages à peu près homogènes. Pour le bâti, il y a des disciplines analogues qui ont provoqué une certaine stabilité. Il y a des techniques qui faisaient qu'il y avait une adaptation à l'environnement.

Or, les réglementations ne prévoient pas cela. On définit un droit à bâtir. Le règlement dit : c'est cela, tel type de construction.

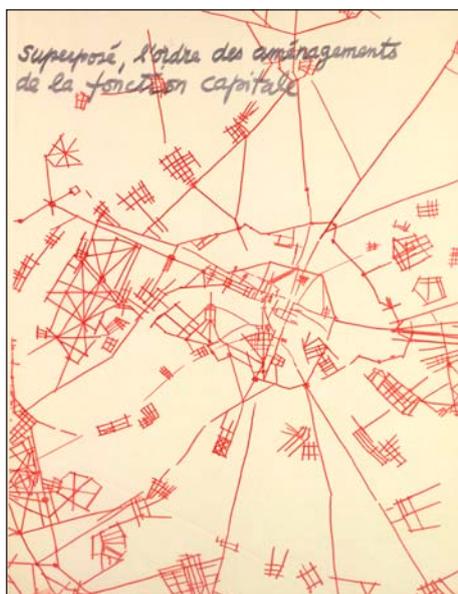
Vous connaissez tous la caricature d'une rue qui juxtapose des règlements à la queue leu leu les uns des autres. Ces règlements

s'arrêtent chaque fois au droit d'une parcelle. Et quand on regarde les lotissements, notamment dans la banlieue, il y a quelquefois des idées de lotissements, par exemple du côté du Raincy, des lotissements du style « Danger » d'autrefois, avec des ronds et des étoiles qui s'arrêtent sans raison apparente parce qu'un champ n'a pas été acquis.

L'image est coupée comme on donnerait un coup de ciseaux dans un tapis. On sait aussi que les architectes ont tendance lorsqu'ils font un grand ensemble à faire une opération d'égoïstes, c'est-à-dire qu'ils composent pour eux-mêmes, mais très rarement ils se préoccupent de l'insertion au milieu, d'autant que très souvent ce milieu est un milieu pavillonnaire ou îlots anciens comme à Plaisance. On se dit « tans pis, on va changer tout cela » et on n'en tient pas compte.

Il semble qu'il soit assez important de bien prendre conscience de cette raison, de cette dysharmonie visuelle, de ces masses, et peut-être de chercher dans la réglementation une disposition qui n'existe généralement pas et qui implique que, lorsqu'on construit sur une parcelle, l'on compose avec ce qui existe dans les parcelles voisines. C'est un règlement qui est assez difficile à formuler. On a essayé avec Vigier qui était directeur des permis de construire à Alger, mais on était resté vague. On n'avait jamais trouvé la vraie formule. En gros, on disait : s'il y a des arbres à côté, sur une partie des terrains, maintenons des arbres, c'est-à-dire que les coupures de paysage ne se feront pas au droit du parcellaire, mais dans des endroits où le maître d'ouvrage peut contrôler et organiser ces coupures de paysage. C'est un problème, on n'a pas de solution. On pense qu'une recherche devrait être faite dans ce sens-là.

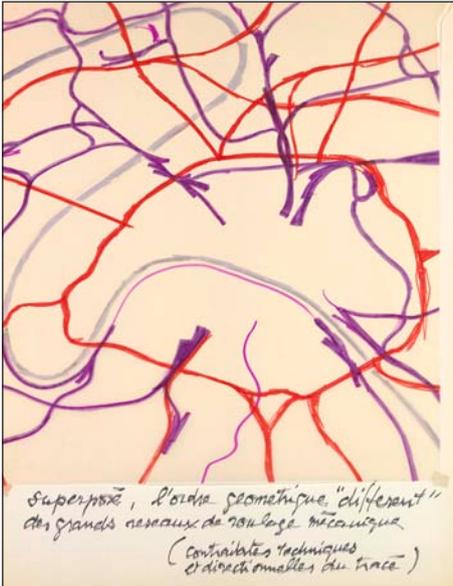
Cette grande mécanique nous intéresse. Il y a un ordre géographique, il y a un ordre paysager qui ressortit du foncier. Dans la Région Parisienne, c'est plus complexe encore. L'ordre foncier, paysan, terrien, qui au fond organisait le parcellaire pour la maîtrise des eaux notamment, a créé des paysages locaux, des paysages de champs. On sait que ce parcellaire a très peu changé et qu'à part quelques grands tracés, c'est encore ce paysage local de champs, très superficiel, qui a passé dans le paysage local urbain. Mais en Région Parisienne, il y a autre chose : c'est que la centralité, la fonction Capitale de Paris, a induit une organisation spatiale, une organisation du paysage, qui avait des horizons différents et infiniment plus vastes.



On a repris la carte des « chasses » qui montre bien l'impact de l'établissement royal avec les grandes routes qui filaient vers les frontières et puis les systèmes des établissements aristocratiques, des forêts de chasse, etc... qui ont marqué très fortement les paysages parisiens. Beaucoup ont été détruits, mais beaucoup continuent à être en place et comptent énormément dans le paysage parisien. Pour ceux qui ont travaillé hors de la Région Parisienne, il est important de savoir qu'ailleurs on ne retrouve pas cette charge d'organisation spatiale supérieure.

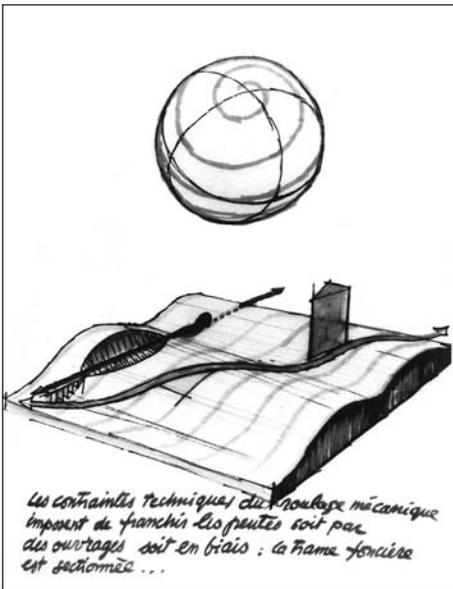
Celle-ci a été constituée, mais dans un ordre géométrique. Ceci fait en période de civilisation agraire reste très cohérent avec le paysage paysan. Il faut dire aussi que le roulage ne changeait guère, qu'on essayait de ne pas trop saccager les champs, et que l'on prenait grande précaution pour ne rien oblitérer. Il y avait donc cohérence.

Les effets de discordance interviennent avec les tracés des voies modernes. On a pris comme indicateur les voies ferroviaires et les voies autoroutières qui, outre les contraintes directionnelles, ont en plus des contraintes géométriques dues à leurs techniques. Les routes du XVIII^e siècle, sauf dans des cas très rares, suivaient le maillage foncier et gravissaient les pentes sans trop se préoccuper de la puissance de la dénivelée. On ajoutait des bœufs, des attelages supplémentaires. Donc on respectait ce parcellaire. Dès qu'il y a eu le chemin de fer, on a quitté le système parcellaire. Dès qu'il y a eu le chemin de fer, on a quitté le système « grandes pentes », et on a pris le système de l'orange que l'on épluche en ellipse : on attaque les pentes sur des biais, sur des obliques.

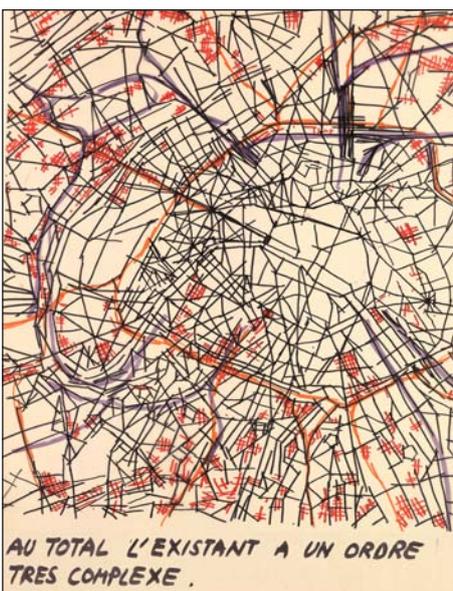


Le chemin de fer a cela, mais il a en plus des ouvrages qui permettent de transgresser sensiblement le relief. Les systèmes routier et autoroutier prennent les pentes avec une déclivité maximum de 4 %. Ce qui fait que, quand la trame foncière n'a pas une déclivité de cet ordre, **on sectionne cette trame en biais**. Dans le paysage rural, l'effet visuel n'est pas très grave. Il y a quelquefois des effets sur l'écoulement des eaux. Mais dès qu'on passe dans l'urbain, il y a ce paysage de banlieue, derrière les gares, avec ces formes triangulaires, pour le moins insolites, que vous connaissez bien. Alors, on a un problème.

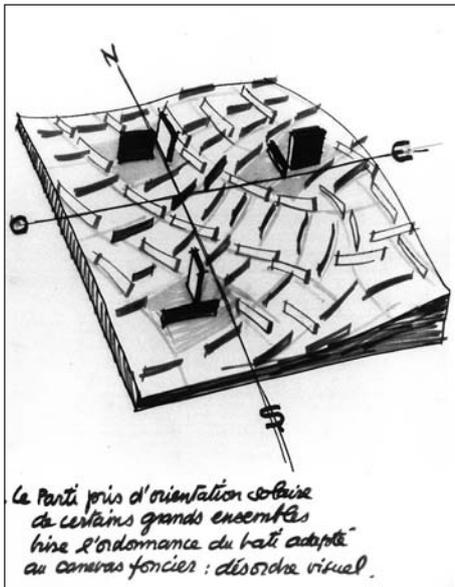
Ceci est un fait de notre époque : le roulage existe et il est important. L'autre fait est que la trame foncière, le fond du paysage, est fait sur un système géométrique différent. Il y a oblitération non aménagée jusqu'ici, brutale, mais il n'est pas impensable qu'on puisse arriver à prendre des précautions d'insertion ou de recomposition des intersections peu harmonieuses pour faire coexister les deux systèmes.



Le fait est qu'actuellement une décomposition des surfaces topographiques d'une part à la façon géomorphique du système foncier agricole, d'autre part à la façon orthogonale et technique, les deux venant l'une sur l'autre, cela amène un certain chaos. Ce n'est évidemment pas à rejeter, mais il faut chercher à faire coexister les deux systèmes. Cela veut dire qu'il y a continuellement considération à donner à ces problèmes d'insertion.



On pourrait éplucher de cette façon toute la surface de Paris pour trouver toutes ces zones. Le fait est qu'on arrive à un tissu, un paysage géométrique, qui est très complexe. Il ne livre pas son ordre a priori mais lorsqu'on analyse, comme on a tenté de le faire, on arrive à voir que rien là-dedans ou très peu de chose n'est un effet du hasard et que tout cela a une logique et même une assez belle logique. Le problème est probablement d'en dégager l'essentiel, de décanter, pour prendre comme canevas de base ce qui existe déjà dans le paysage.



Il y a incidemment un petit élément nouveau de discordance qui est noté : ce sont les grands ensembles modernes. Les grands ensembles modernes, afin d'avoir un meilleur ensoleillement et le maximum de façades ensoleillées, ont pris une orientation solaire. Les blocs sont orientés nord-sud, est-ouest. C'est un ordre. Mais ces ensembles viennent s'implanter dans un tissu qui est constitué autrement, avec ses éléments bâtis autrement et il y a évidemment des effets de hasard dans cette juxtaposition de deux systèmes très différents. C'est le paysage de Nanterre, le paysage de la banlieue. On ne veut pas dire qu'il ne faut pas faire des bâtiments ensoleillés. Mais il y a peut-être des transitions à travers pour passer de cet ordre local et foncier à un ordre correspondant aux nécessités de la construction moderne. Vous voyez un peu la problématique. On ne connaît pas la meilleure solution. On sait simplement que voilà les problèmes sur lesquels il faut travailler.

On arrive à ceci, c'est presque une recommandation : il s'agit de retrouver, de dégager des lignes essentielles de cet ordre du paysage pour constituer le canevas, disons : le réseau directeur dans la composition des éléments anciens. L'image de canevas illustre vraiment le mieux ce que nous cherchons puisqu'on n'essaie pas de prendre parti sur une forme architecturale, mais on prend parti sur ce qui guide la juxtaposition des éléments nouveaux aux éléments en place. La maquette essaye de montrer que dans la tache de l'agglomération 1985 du schéma on peut reconnaître dans la trame foncière, en dehors de ces emprises, des lignes de force de composition qui sont inscrites dans le parcellaire. A un moment donné un architecte qui travaillait sur le plan de Paris avait essayé de faire un Paris carré. Paris veut bien être carré là, mais il ne veut plus être là. Donc en poursuivant certains modèles, on risque de se tromper, de rendre les choses irréalisables.

Il y a ici des données du foncier qui sont inscrites dans le paysage bâti du milieu rural, des forces qu'il faut reconnaître. D'ailleurs, nous pensons que dans toutes ces lignes de force du tissu, de la texture, on peut distinguer des fronts, des épannelages qui correspondent en gros aux thèmes géographiques. C'est-à-dire que là où il y a dénivellée, on a envie de dire dénivellée. On n'est pas tellement intelligent pour inventer autre chose. Et il y a des zones dans lesquelles on peut discerner des systèmes de formes qui peut-être pourraient être dégagées de la ville et lui rendre un plus grande logique.

Je dois dire que cela ne va pas tout à fait dans le sens du plan des hauteurs. Je m'excuse, je dis ce que je pense. Le plan des hauteurs, c'est un artifice d'administration mais pas tellement de mise en forme, car quant à la mise en forme, c'est à l'empâtement du relief à quoi cela conduit : finalement les dénivellées de zone à zone sont de 6 mètres, c'est-à-dire que c'est une croûte. L'épannelage c'est tout autre chose. On en reparlera. Mais vous voyez que c'est pour chercher au contraire à exprimer, à exalter certaines formes du relief. Pourquoi du relief ? Parce que probablement c'est ce qu'il y a de plus permanent et, dans 150 ans, lorsque l'on aura oublié tous les papiers, le relief sera encore là et les volontés de composer suivant ces grandes formes seront encore perceptibles. Il ne viendrait pas à l'idée de transgresser cet ordre, un peu comme personne n'a essayé de transgresser l'ordre des Champs-Élysées tel qu'il était fortement inscrit dans le site.

Voilà pour la méthodologie : on a essayé de saisir le paysage dans ses racines, dans le système géométrique de ses éléments. Là-dessus, on peut travailler. Aussi bien ceux qui s'intéressent à l'environnement que les autres.

II. Thèmes d'action

Alors maintenant, parlons des thèmes d'action. Les objectifs sont les orientations. On devrait dire plutôt politique ou structure d'objectifs. Mais enfin ce sont les grandes lignes sur lesquelles on peut travailler. En fait, on commence et on essaye de faire ce qu'on regrette qu'il n'ait pas été fait au cours des vingt-cinq ou cinquante dernières années d'urbanisation.

2.1. Objectifs généraux

Primo, **prise en compte du patrimoine paysager**. Nous avons tous assisté à l'écrasement de tout ce qui pouvait faire la qualité des campagnes qui s'étendaient entre Orly et Paris. C'était les campagnes immédiates, mais elles avaient un certain ordre : elles avaient une certaine charge d'arbres. Il y avait des hôpitaux qui avaient pris des positions. Et maintenant, il y a un paysage de ZUP qui s'est étalé là. On a écrasé non par nécessité mais seulement parce qu'on ne s'est pas intéressé à respecter un certain nombre de valeurs. On n'a pas pris intérêt aux lignes d'arbres, aux talus, bref à tout ce qui formait les traits ordinaires du paysage mais qui avait leur intérêt. On les a simplement effacés par facilité. On peut se dire que cela serait utile de se donner cette discipline-là, d'autant plus qu'il y a tout un paysage culturel qui risque de disparaître irrémédiablement. Ce sont les dernières dix minutes pour essayer de le conserver, de le sauvegarder. Et puis il y a un paysage écologique : un arbre même médiocre vaut trente ans. Il faut réfléchir à deux fois avant de l'abattre. Donc grosse discipline.

Secundo, **il y a la préparation des terrains au développement urbain**. Il y a un fait nouveau avec le Schéma et la législation d'urbanisme. On se propose de maîtriser le développement urbain, c'est-à-dire que la transformation de l'urbain spontané par l'intermédiaire de banlieues en principe n'existe plus. En principe, on sait que la ville sera là à telle époque. Et l'horizon c'est quand même trente ans. Trente ans c'est court surtout si l'on pense à des arbres. Et on peut maintenant adopter des politiques de préparation du terrain là où on sait que l'urbanisation va venir à court, moyen ou long terme. Ceci est particulièrement important pour les abords des masses forestières qui sont tout de même une des grandes ressources de l'espace parisien. Ces masses forestières qui étaient rurales, campagnardes, vont être maintenant insérées dans le tissu urbain et vont devenir à la limite un Luxembourg. Faire passer une forêt de Marly à l'état d'un parc de Saint-Cloud et un parc de Saint-Cloud à celui d'un bois de Boulogne ou d'un Luxembourg, cela demande du temps. Il y a de même des attitudes à avoir devant ces valeurs-là. Nous connaissons tous le long de la forêt de Marly un pavage de ZAC qui installe là un environnement qui est de l'urbain peu dense. Derrière, la forêt est restée sans précaution, telle qu'elle était lorsqu'on avait un contact avec la campagne. A terme, on sait très bien que cette forêt ne résistera pas. Beaucoup de ces ZAC tournent le dos carrément à la forêt. A Meudon, par exemple, la forêt est dans l'arrière-cour.

Nulle part n'a été adoptée l'attitude qui a été prise au XIX^e siècle le long du parc Monceau ou à Saint-Mandé, en créant une position face à la forêt. Je prends cet exemple de l'orée de bois qui est très éloquent, mais il y a bien entendu toutes les mises en condition nécessaires lorsqu'on est en contact avec le rural.

Nos collègues qui traitent des zones de discontinuité s'en préoccupent. Il y a aussi les mises en condition lorsqu'on intervient dans un tissu urbain en place. Plaisance, par exemple, à Paris avec Maine-Montparnasse. On constate qu'il y a un Maine-Montparnasse parallèle, disons : sauvage, qui est en train de se mettre en place, le long du boulevard Vaugirard, avec des masses urbaines assez fortes, qui exploite les valeurs ajoutées par Maine-Montparnasse.

Et dans ce quartier de Plaisance où il y avait beaucoup d'ateliers, d'entrepôts, etc... ces éléments faibles de tissu sautent et sont remplacés par de l'habitat assez dense. Evidemment la structure du quartier éclate. La même chose est à dire, et plus gravement encore, du côté de la Défense. Puteaux a une Défense sauvage qui est en train de se faire le long de la Seine. C'est dire que quand on intervient dans le tissu, il y a probablement des préparations du tissu à la mise en place de ces éléments nouveaux qui doivent pouvoir se penser. Actuellement, on ne le fait pas trop encore.

Troisièmement, **affirmer le caractère du paysage de Paris et de l'Île-de-France**. C'est une chose qui peut paraître à première vue réactionnaire, régionaliste. C'est que Paris et les villes de France ont des paysages qui ont un caractère propre. Les paysages urbains ou ruraux ont leur personnalité. Or les masses urbaines qui se mettent en place sont les masses urbaines qu'on trouve à peu près partout et à la limite même à Karachi. Et sans vouloir être régionaliste, ni passéiste, il est évident que l'on doit pouvoir tirer non pas du style de Paris, parce qu'il y en a beaucoup, mais de l'esthétique de Paris qui est à peu près permanente des éléments qui nous permettrait de guider la mise en forme des paysages parisiens.

Je prends un exemple pour illustrer, sur l'Unesco. L'Unesco c'est un bâtiment monumental public placé dans ce quartier. Ce dernier est marqué par les Invalides et l'Ecole Militaire qui ont une esthétique très forte. Or, l'Unesco, pour des raisons que j'ignore, a une espèce de mur tout autour. Le modèle était pourtant là, à deux cents mètres, dans les douves des Invalides ou encore plus près, dans les douves remblayées de l'Ecole Militaire : des murs en pierre blanches. Ces murs font partie du paysage de Paris. Or, les auteurs de l'Unesco ont été inventés de rapporter là le mur de soutènement du temple d'Osaka – enfin je suis peut-être méchant, mais c'est bien ça. Pourquoi ne pas avoir employé un moyen qui est simple. Leur ouvrage n'aurait pas coûté plus cher. Il se serait peut-être, par une petite mesure, davantage inséré dans le paysage qu'on s'attend à trouver à Paris.

On peut dire à peu près la même chose de tous les jardins de style alpestre ou japonais qui sont à la mode maintenant dans tous les ensembles et l'on peut regretter que l'esplanade, les marronniers en quinconce, les arbres acclimatés, qui font partie du paysage parisien, ne se mettent pas systématiquement en place. C'est une critique que l'on pourrait faire sur les aménagements de sols au front de Seine. C'est évidemment encore plus vrai en banlieue. Par exemple, près d'Orly, autour de grands ensembles où le sol est peu occupé, les seuls alignements d'arbres, à part Sceaux, sont ceux qui sont le long des routes. Dans les grands ensembles on n'a pas cherché cette chose qui pourtant allait de soi et n'aurait pas coûté plus. On pourrait peut-être donner des directives dans ce sens-là.

On peut chercher au niveau des couleurs, en analysant bien, au niveau de l'architecte, de la qualité de l'architecture. Quand on a beaucoup tourné en province, on constate que l'architecture y est beaucoup moins rigoureuse qu'à Paris. Quand on regarde les immeubles haussmanniens, leur conception architecturale est d'une très grande rigueur et d'une très grande simplicité. Cette corniche qui règne, cette façade très plate, qui transpose en un ordre un peu plus riche la même rigueur qu'il y avait dans les ordonnances du Directoire, dans les styles antérieurs. Il y a une esthétique du bâtiment parisien qui ne dépend pas d'un style, qui dépend d'autre chose. Il y a probablement des recherches à faire dans ce sens-là.

C'est vrai, encore plus vrai, quand on passe dans la campagne où les paysages sont très marqués. Alors, vous voyez, ce sont des lignes d'orientation. On pourrait un peu examiner les projets, orienter en tenant compte de cela. Aussi bien d'ailleurs pour les villes nouvelles. Je suis un peu étonné par l'esthétique de Marne-la-Vallée qui ignore complètement l'esthétique du paysage en place.

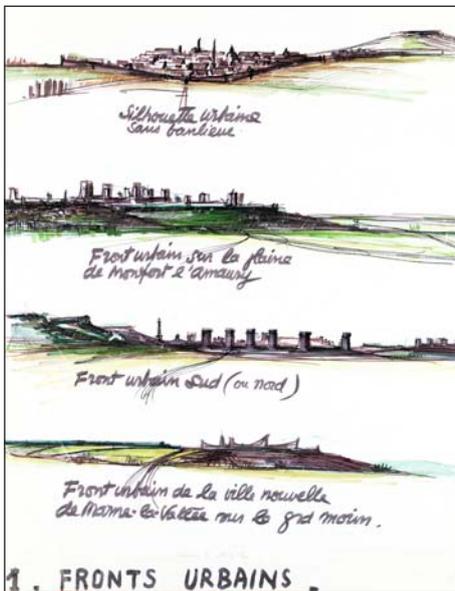
2.2. Thèmes d'action prioritaires

Les **thèmes d'action**, maintenant... Par où commence-t-on ? On pense à cinq grands domaines d'intervention prioritaires (on y reviendra) :

- Les fronts urbains,
- Les corniches forestières,
- L'épannelage du bâti,
- Le jalonnement aérien,
- Et l'extension des espaces majeurs.

On entend par espaces majeurs ces espaces très composés qui sont le Paris de tout le monde. Quand on pense Paris, tout le monde a en tête ce paysage qui accompagne la Seine avec ses ordonnances et tous ses quartiers. Ces paysages-là sont actuellement centrés, même pas dans Paris intra-muros, mais dans l'enceinte des Fermiers Généraux. La ville devenant celle du Schéma Directeur, on a peut-être envie de les étendre.

Les fronts urbains



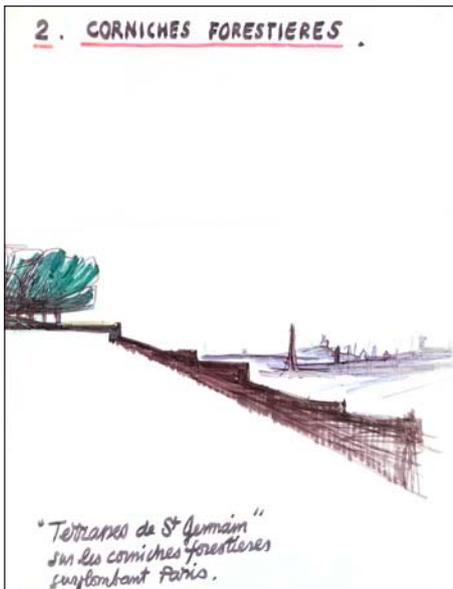
Il y a d'autres précautions à prendre dans les entrées autoroutières. Il y a cette route de Chartres dont j'ai parlé déjà, qui arrive actuellement sur ce vallon de Longjumeau. Il y a là une espèce de fossé, après quoi on sent bien la ville se profiler ici. Or, actuellement il y a un ordre bâti très faible et assez désordonné qui se met en place. Pourquoi ne pas essayer d'avoir une ordonnance à cet endroit ? Je l'ai dessiné ici de la façon la plus élémentaire. Mais cette propylée d'entrée sur une ville peut dire quelque chose et peut valoriser sérieusement les environnements de banlieue.

Même observation pour le Nord où le long de la route de Saint-Denis à Bondy, probablement une ancienne voie romaine, sur laquelle il y a tout un chapelet de grandes opérations, d'ailleurs amorcées avant-guerre comme à Drancy, etc... il y a déjà une polarisation de formes fortes. Un ordre peut s'inscrire là-dedans qui intéresse Marne-la-Vallée : c'est la pénétration d'A4. C'était assez important de montrer l'arrêt de la ville, la position prise au Sud de la boucle de Jablines et puis la volonté de conserver, très

clair, et le Grand Morin amont et la forêt de Crécy. On a envie de voir tout cela, on n'a pas envie d'entrer dans un banlieue d'entrepôts sous prétexte qu'il y a un échangeur. Il y avait des classements à faire. D'où ce croquis-là.

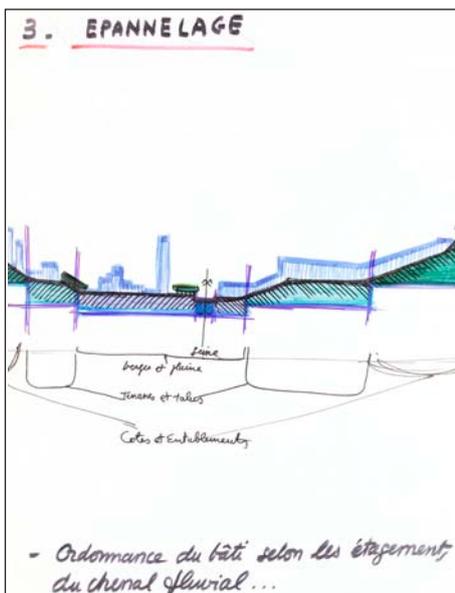
Si on prend en détail tout ce qui est limite de l'agglomération, limite des zones de discontinuité, il y a toute cette politique de fronts clairement écrite soit en végétal, soit en bâti, voire les deux.

Les fronts forestiers



Paris a comme ressources propres ces forêts sur les plateaux qui l'entourent avec deux seules discontinuités majeures : celle sur l'Yvette et celle entre Bondy et la forêt de Montmorency. Paris a donc une couronne forestière. Toujours le grand relief, un entablement couronné par les forêts. On a vu à Petit-Clamart comment ça se termine. On sait qu'on a encore beaucoup de ressources, par exemple à Corneilles, à Bondy, et surtout le grand élément qui risque d'être perdu dans les prochaines années si l'on n'y prend pas garde, tout ce front forestier sur talus qui va de la forêt de Sénart au bois de Saint-Martin à l'Est de Paris, entre les deux villes nouvelles. On a là des forêts qui sont assez belles, même ordonnancées à Gros Bois, et il y a une volonté de l'urbanisme de ne pas faire franchir la ville. Ces fronts ne résisteront pas si on ne les traite pas. On a pris ce terme de « terrasse Saint-Germain » parce qu'elle fait image. Il s'agit au fond d'un élargissement du front forestier avec l'aménagement de la forêt et un aménagement du bâti sur le talus. Si on ne le fait pas, petit à petit, les ensembles bâtis se placeront devant le front forestier et on ne pourra plus faire cela.

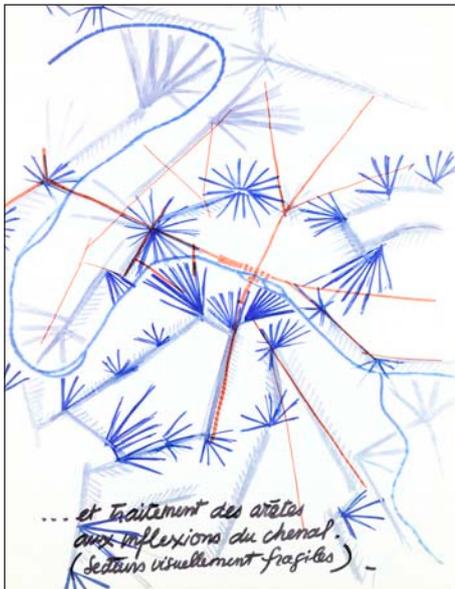
L'épannelage du bâti



Toujours dans l'idée de la mise en forme, on sait que les masses bâties importantes transgressent l'ordre géographique, l'ordre topographique. Alors il est assez intéressant de rechercher les formes générales de la ville en élévation dans les volumes. On a appelé cela épannelage. Je crois que maintenant tout le monde est familiarisé avec ce terme. Ce sont les volumes capables de remplissage.

La vallée de la Seine qui est l'élément central où les vallées des fleuves qui sont les grands éléments d'organisation du site parisien comportent des étagements qui sont assez médiocres quant à l'amplitude, mais très importants quant à l'ordre de l'espace : il y a la vallée de la Seine avec ses berges, la basse vallée ; il y a son lit supérieur avec ses talus et il y a enfin les coteaux et leur entablement sur les plateaux. C'est le profil type que l'on trouve avec des multiples variantes mais enfin qu'on retrouve sur toute la Seine. On peut penser qu'on peut faire des choix quant au décrochement des grandes masses urbaines de manière à créer des fronts aériens.

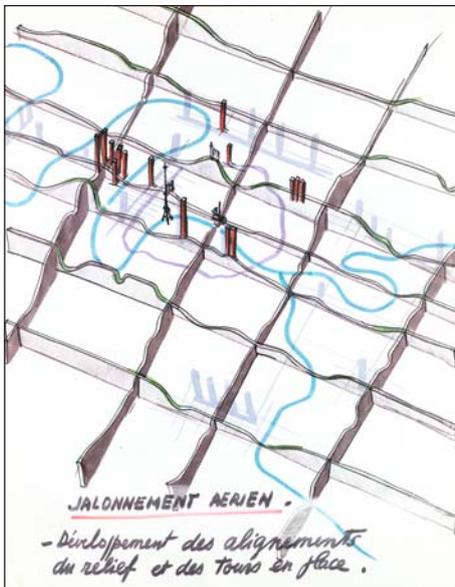
Je pensais par exemple – je m'excuse de parler de Paris et d'avoir l'air de critiquer – entre Maine-Montparnasse et la porte de Vanves, il y a là une ligne de rupture de pente qui a été matérialisée par le tracé du chemin de fer et qui va être appuyée par la pénétrante A10. C'est, disons, la contrepartie en altitude du front de Seine du 15e. Cela valait une certaine ordonnance architecturale, certains choix. Il y a des vues vers l'aval, peut-être de l'aval vers l'amont, qui valaient la peine d'être organisées. Il y a encore beaucoup de ressources comme cela et dans Paris et ailleurs. Peut-être qu'une réflexion dans ce sens-là permettrait d'ajouter une dimension un peu différente à cette histoire des plafonds de hauteur et à la volumétrie urbaine.



En plan, cet épannelage est aussi assez important. On a un schéma qui a l'air un peu ésotérique. Voilà la Seine, l'Île de la Cité. Il y a des chenaux qui sont les déblais de la Seine à un niveau plus ou moins haut et qui forment des espaces assez homogènes, mais avec des zones de retournement dont on pourrait dire qu'elles sont les zones les plus sensibles du site puisqu'elles exposent des profils très visibles. On a vu – je trouve cela bien d'ailleurs – ce qu'a fait la tour Zamansky à la Montagne Sainte-Geneviève : elle a ponctué le retournement qui avait été un peu perdu par le bâtiment de la Faculté des Sciences, mais dans cet ordre tout ce qui descend de Belleville et qui remonte vers la montagne Sainte-Geneviève et accessoirement aussi sous un autre angle d'ailleurs vers Place d'Italie, c'est un profil sur lequel il faut évidemment faire attention parce que, s'il venait quelque chose d'un peu fort là-dessus, on risquerait de changer complètement l'échelle de la coulée de la Seine. De même, et j'ai vu dans les journaux que quelqu'un l'a proposé dans cet espèce de losange dont les deux sommets sont Montparnasse et l'Etoile, il y a quelque chose de très sensible, avec le dôme des Invalides, l'Ecole Militaire et même le Grand Palais. Il y a tout un ordre ici et mettre une

tour là, comme on se le proposait, je crois, dans les bâtiments des affaires économiques près de la tour Eiffel, ça aurait été quelque chose d'assez grave pour ces paysages-là. Ce sont des endroits où on a des lignes de défense assez nettes. Il y a des choix à faire. On ne peut agir sur tous les profils. En somme, crête militaire, c'est-à-dire à l'horizontale, et arête séparant les versants sont les grands points sensibles sur lesquels une attention particulière doit être portée. On sait très bien que quand une crête est bâtie, on pense que tout ce qui est derrière est bâti. Si c'est boisé cela donne l'illusion que l'arrière est boisé.

Le jalonnement aérien



Accompagnant l'épannelage qui forme en quelque sorte le socle, il y a des points culminants. Sans vouloir parler de tout, on évoquera les points culminants parce que dans l'espace parisien, Montmartre, Meudon, la butte de Corneille, forment des points culminants naturels et dans cet ordre rectangulaire que je vous ai évoqué tout à l'heure, il se trouve qu'un bon hasard a fait que les grandes tours en place forment des alignements qui sont cohérents par rapport à ce jalonnement des grandes masses topographiques. Il y aurait peut-être un thème qui mériterait d'être étudié, un thème de composition qui demanderait à être travaillé : rechercher pour la mise en place de ces points hauts, de ces tours, un certain nombre de positions qui écriraient dans le ciel de Paris des tracés monumentaux.

Un jalonnement. On peut prendre pour Paris, à la différence de New-York, un système de tours monumentales alors qu'à New-York c'est autre chose. Il y a des ponctuations. Je crois d'ailleurs que Perret avait toujours fait des propositions dans ce sens-là. A New-York, le gratte-ciel sort du tissu : c'est une cristallisation. Dans Paris, on a toujours eu un peu la tendance de considérer que c'était une espèce de grande enseigne. Ceci n'est pas pour autre chose que

pour dire : Attention on peut trouver les tracés aériens. Les tracés au sol qui étaient les grands moyens de l'urbanisme jusqu'ici ne sont plus désormais possibles – le sol est très encombré – mais en l'air on peut encore retrouver des alignements, un système de composition formelle.

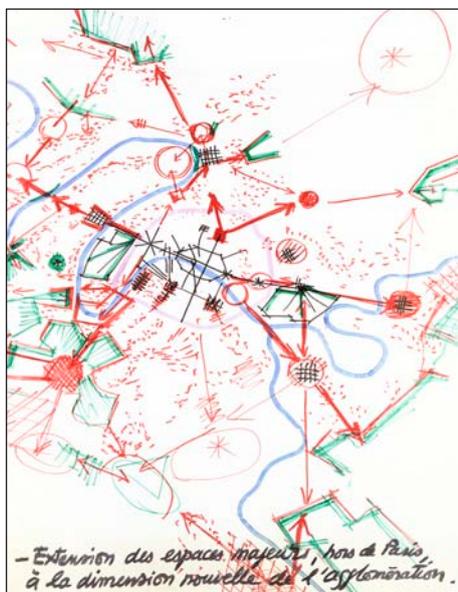
Entre l'avenue de Neuilly et Saint-Ouen, il y a déjà la Tour Pleyel qui forme un jalon. Il y a donc tout un mouvement dans la matière urbaine qui est en train de se faire. Cela peut-être un axe assez important, je ne veux pas dire du même ordre que celui des Champs-Élysées, mais tout de même une juxtaposition de points

d'intérêt que d'ailleurs le périphérique réunit encore plus clairement. C'est un axe qu'on parcourt. Toutes ces fourchettes de pénétration sur Défense et sur Paris fonctionnent dans ce sens-là.

Ici, en face de Saint-Denis, il y a un terrain encore informe dans lequel la zone industrielle se développe, mais que l'on remplit comme cela par paquets, alors que c'est un terrain qui veut bien être organisé. Et ainsi de suite, on passe à Villetaneuse... Les réseaux se forment.

Je pense que tous les bureaux d'études qui travaillent là-dessus poussant dans ce sens-là, on arriverait à discerner ce qui serait l'armature principale des espaces urbains.

Enfin, les espaces majeurs



Nous les avons en noir ici sur Paris. En somme, c'est ce qui va de la place de la Nation à l'Etoile avec tout l'accompagnement le long des berges de la Seine, avec peut-être des antennes vers Montmartre. Il y a tout un réseau d'espaces majeurs dans Paris. Il y a d'ailleurs déjà eu une tendance à leur développement extra-muros sur la Défense, avec le vieux projet vers Saint-Germain. Il y a eu un réseau qui existait au XVII^e siècle et qui s'est perdu peu à peu qui rattachait fortement le Bois de Vincennes à Paris. On peut penser qu'on peut arriver à saisir les opérations pour mettre en œuvre cette expansion des espaces majeurs.

Je donne l'exemple sur l'Est parisien. C'est là en fait qu'un grand axe de valorisation est à faire. On a Nogent-sur-Marne, Créteil et ce qu'il est possible d'envisager sur Bercy à Paris. Il y a probablement à envisager une opération de réhabilitation sur Vincennes, peut-être avec le départ des militaires. La terrasse de Gravelle était autrefois quelque chose d'assez important. Maintenant quand on y va, il faut écarter des petits arbres, et ce qui reste, même avec l'aspect banlieusard que cela a, est important.

C'est une valeur, une espèce de terrasse de Saint-Germain basse qui existe encore. Il faudrait peut-être la valoriser. Il y a l'hospice qui a gardé l'ancien étage. C'est assez beau. Il y a les autoroutes qui permettent des pénétrations. Il y a les aménagements des bords de Marne qui établissent encore un autre réseau de relations. Il y a toutes les sablières de Valenton derrière le talus du chemin de fer. Il y a encore des ressources en espace qui sont assez importantes, et, bien entendu, il y a derrière tout ce front forestier du Bois Notre-Dame et du Bois de la Grange, qui vaut la peine d'être organisé.

Les points d'application sont déjà opérationnels. Si on pouvait coordonner un peu la mise en forme de manière à faire sentir l'ordre, de façon à ce qu'on passe d'une façon claire d'un objet à l'autre, on pourrait réussir à constituer ici un réseau d'espaces qui, à une autre échelle et avec d'autres formes, pourrait avoir la même valeur dans l'organisation urbaine que les espaces du centre et de l'Ouest de Paris. On est en train de les faire. Ça se cristallise. Voilà un thème... Il y en a d'autres.

Il y en a un qui me plaît assez mais qui n'est pas évident : c'est perpendiculaire à l'axe des Champs Elysées, l'axe virtuel qui est en train de se faire et qui réunit les deux boucles du méandre. Il y a la valeur de l'Etoile, les valeurs en place. Il y a les valeurs que l'on est en train de créer sur le front de la Seine. Il y a tout ce qui est potentiel à Issy-les-Moulineaux et puis sur l'industrie qui finira par bouger, le long de Billancourt.

En fait, ici, on retrouve de nouveau une valeur existante mais à réhabiliter : c'est l'ensemble de Meudon. Il y a un point opérationnel central, c'est Vélizy où pas mal de choses peuvent être récupérées, notamment d'ailleurs les remises en contact au moins visuelles avec Versailles. Quand on se promène dans les arbres qui bordent la ZUP, on voit la composition du parc. A ce moment-là, ce n'est pas un bout de banlieue quelconque, cela devient un des éléments du réseau d'espaces majeurs de Paris. Et enfin, on débouche dans tout ce qui sera l'aménagement du plateau de Trappes. De l'autre côté il y a tout ce qui bouge, qu'on a pratiquement raté ; à Boulogne-Billancourt c'est potentiel.

III. Les moyens

C'est d'abord sensibiliser et mobiliser les acteurs. Actuellement composition urbaine, on en parle certes, mais cela dépend beaucoup de l'interlocuteur. Ce n'est pas une politique officielle. Rien dans la LOF ne prévoit que les POS, les SDAU doivent tenir compte de cet aspect dans l'urbanisation. Donc il faut tout d'abord arriver à mobiliser le corps préfectoral comme il l'a été sur l'environnement et les urbanistes et techniciens sur les actions à étudier et à entreprendre là-dessus.

Deuxièmement la composition urbaine restera un vœu pieux si elle n'est pas articulée organiquement avec la procédure d'urbanisation. L'aménagement spatial, on est en train actuellement d'élaborer la première génération des documents d'urbanisme issus de la loi foncière. Les premiers SDAU et les premiers POS sont des documents d'organisation spatiale générale, rarement d'organisation de la forme urbaine. Au reste, les POS portent surtout sur les droits à bâtir. Leur contenu paysage qui va pourtant être effectif n'est spécifié, étudié que si les urbanistes et les maires le veulent bien. Il n'y a pas une impulsion en ce sens. Je vous propose donc, au moins dans le cadre de la région, que la composition soit une troisième démarche qui s'ajoute au SDAU et à la programmation et prévoir la mise en place de la matière urbaine. Ensuite dans cet esprit, et, puisque c'est le moment, introduire la composition urbaine dans l'élaboration des documents d'urbanisme. C'est le moment si on veut le faire. La plupart de ces documents sont en cours d'élaboration. On doit pouvoir ajouter cette dimension-là. Nous connaissons pas mal d'urbanistes qui le font parce que cela leur plaît, mais beaucoup ou bien sont dissuadés par leur interlocuteur parce qu'ils n'y croient pas ou bien se découragent parce qu'ils font cela sans moyen et tout seul. Une certaine officialisation d'une politique dans ce sens-là permettrait déjà des résultats assez importants.

Il y a ensuite l'urbanisme opérationnel et la construction, l'UOC. Le plan de la région, avec les surcharges rouges qui indiquent l'emprise de tous les terrains sollicités par l'urbanisme récent, suggère une forte pression. Déjà tout ce qui était libre s'est rempli. L'aspect nouveau de la ville et sa croissance nouvelle a notablement transformé le paysage parisien. On considère cela comme des coups partis. Quand on analyse, on s'aperçoit que ces coups ne sont partis que partiellement, c'est-à-dire qu'il y a eu des autorisations de départ mais dans beaucoup de cas, en réalité, le béton n'est pas encore partout en place. Or, le système administratif actuel ne permet pas d'intervenir sur la recomposition. Pour la trame verte, il y a beaucoup d'espaces verts de proximité qui pourraient être dégagés dans ces ensembles qui ne sont pas encore terminés, et qu'il faudrait recomposer. Beaucoup de ces ensembles relèvent de la conception des années 50.

On a peu évolué depuis. Nous pensons qu'avec un peu de précaution, on pourrait quand même essayer d'intervenir sur ce qui est en train de prendre forme. C'est entreprendre dans le domaine des UOC, ce qui n'est pas forcément facile.

Le reste c'était une indication d'actions prioritaires minimum : il y a des opérations importantes qu'on peut contrôler parce qu'il y en a une cinquantaine par an. Autant essayer de les insérer proprement. Il y a un certain nombre d'espaces sensibles comme ceux qui se trouvent dans la perspective de Notre-Dame qui, même avec un petit bâtiment peuvent être désignés. C'est plus l'échelle du bâtiment qui compte, sa position. Ce sont des secteurs sensibles. L'administration est quand même maître d'ouvrage direct d'un certain nombre d'opérations. Elle a la main elle-même. On peut essayer d'avoir des actions-pilote dans ces secteurs.

